



**Association Régionale pour l'Intégration et l'Education
des Déficients Auditifs de la Région OCCITANIE**

Rapport d'Activité 2016

Assemblée Générale du 10 juin 2017

Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficients Auditifs
2446 avenue du Père Soulas
34090 MONTPELLIER
Tél : 04 99 23 27 70 - Fax : 04 99 23 27 79
Mail : contact@arieda.asso.fr
Site : www.arieda.fr

SOMMAIRE GENERAL

I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION 5

- Organigramme de l'ARIEDA
- Missions et objectifs de l'ARIEDA
- Organisation des instances associatives
- Activités associatives en 2016
- Bilan social

II – SESSAD 19

- Missions et objectifs
- Analyse de la population
- Situation
- Activités collectives
- Bilan et perspectives

III – SIJS 33

- Introduction
- Dispositif Emploi Formation
- Pôle études
- Accompagnement social :
 - SIMES SAVS
 - Service Social du Gard
- ETEC : Equipe Technique d'Evaluation Conventionnée

IV – SERVICE FORMATION 61

L'ASSOCIATION ARIEDA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Zbigniew RADYNA

Directeur

Gilles POLLET

COMMISSIONS

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
SSEFIS ou SSEFS : Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Intégration Scolaire / Scolarisation
SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce
SIJS : Service Insertion Jeunes Sourds
SIMES : Service d'Interprétation et de Médiation pour Sourds et Malentendants
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
ETEC : Equipe Technique d'Evaluation Conventionnée

Service Administratif et Financier
Chef de service :
Claire RIGAL

- Secrétariat associatif
- Secrétariat des services
- Comptabilité
- Gestion
- Paie
- Communication
- Accueil /Standard

Services Enfants
Chef de service :
Bernard BRUNEL
(Yoann GUIDEL, remplaçant)

- Gestion RH opérationnelle*
SESSAD
- SSEFIS
 - SAFEP
 - Séjours

Services Adultes
Chef de service :
Demba GADJIGO

- Gestion RH opérationnelle*
SIJS
- Dispositif Emploi Formation (LR et MP)
 - Formation
 - Pôle études
- SIMES**
- SAVS 34
- Service social 30**
ETEC 34-30

Service Formation
Gilles POLLET

- Langue des Signes Française (LSF)**
- Langage Parlé Complété (LPC)**
- Autres Formations internes et externes**

MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ARIEDA

La mission essentielle de l'ARIEDA consiste à : « rassembler et gérer dans la région Languedoc-Roussillon les moyens nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes déficients auditifs, à l'insertion sociale et professionnelle des adultes sourds ». L'objectif recherché est l'autonomie et l'épanouissement des personnes déficientes auditives.

Pour réaliser cette mission l'ARIEDA s'est fixé 5 objectifs principaux :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'éducation et les soins dont les déficients auditifs ont besoin.
- Intervenir autant que nécessaire pour faciliter la scolarisation et l'intégration sociale des enfants, et l'insertion professionnelle des adultes déficients auditifs.
- Assurer la défense des intérêts moraux et matériels des adhérents : familles, enfants et adultes déficients auditifs.
- Contribuer à la recherche, la mise au point et l'utilisation de méthodes et matériels pouvant favoriser et améliorer les conditions de scolarisation, l'accompagnement spécialisé et l'insertion sociale et professionnelle des personnes sourdes.
- Organiser ou participer à des actions de formation en direction des familles, des enfants et des adultes déficients auditifs, des professionnels et de toutes les personnes concernées par la surdit .

RECAPITULATIF DES SERVICES DE L'ARIEDA

En 2016, l'ARIEDA a d velopp  son action au travers de 3 services :

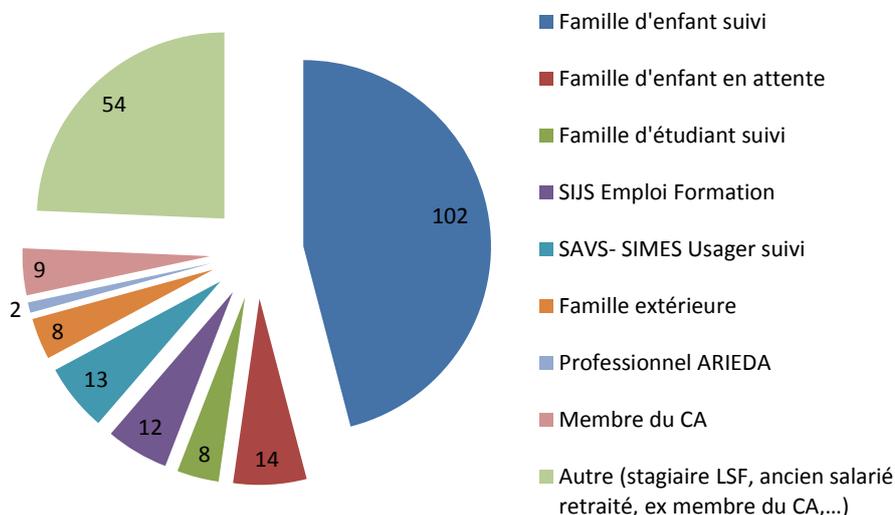
- ➔ SESSAD : Service d'Education Sp cialis e et de Soins   Domicile pour les enfants de 0   20 ans
- ➔ SIJS : Service d'Insertion des Jeunes Sourds pour les adultes de 17   60 ans, comprenant notamment :
 - ➔ Un Dispositif Emploi-Formation (DEF) (initialement en r gion ex-LR, avec un d ploiement en ex Midi Pyr n es)
 - ➔ Un P le  tudes
 - ➔ Un SAVS, le SIMES : Service d'Interpr tation et de MEdiation pour Sourds pour les adultes de plus de 20 ans
 - ➔ Un service d' valuation (MDPH H rault et Gard)
- ➔ SERVICE FORMATION pour tout public en lien avec la surdit .
- ➔ Ces trois services b n ficiant de l'aide logistique du service administratif et financier

ORGANISATION DES INSTANCES ASSOCIATIVES

Etat des lieux des adh sions :

En 2016, l'ARIEDA comptait **221 adh rents**, regroupant les familles du SESSAD, les familles ou usagers du SIJS, du SIMES, et d'autres sympathisants professionnels ou divers. On constate une hausse du nombre d'adh rents de 9 % par rapport   2015 ; cela va dans le bon sens, mais reste encore   confirmer. La vie associative a besoin d'adh rents pour exister et « vivre ».

La majorit  de nos adh rents se compose de familles d'enfants accompagn s par le SESSAD, de familles en attente d'une prise en charge SESSAD et de stagiaires LSF. 15% de public sourd adulte adh re.



LES INSTANCES STATUTAIRES

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'ARIEDA. Elle a lieu une fois par an et élit les membres du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est responsable du fonctionnement de l'ensemble de la structure. Il doit se réunir au moins 4 fois par an pour décider des orientations développées ci-dessous.

Les réunions du CA permettent :

- d'établir des objectifs organisationnels
- de planifier le développement des services
- de prendre des décisions d'administration
- de mandater la direction des services
- de suivre les activités
- de décider des mesures de redressement si nécessaire dans une situation donnée

En 2016, les membres du conseil d'administration se sont réunis les 29 janvier, 15 avril, 11 juin, 19 octobre et 18 novembre pour débattre des projets proposés par le Bureau et la Direction et décider (ou non) de leur mise en œuvre.

Le bureau se réunit sur convocation du Président chaque fois qu'il est nécessaire.

Les réunions se sont tenues au siège le 29 janvier - 19 février - 29 mars
- 15 avril - 12 mai - 3 juin - 24 juin - 22 juillet - 23 septembre -
18 novembre - 12 décembre

Rôle du Président

Le Président veille au respect des statuts et s'assure de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Il dirige les réunions de Bureau, du Conseil d'Administration, et préside l'Assemblée Générale.

Conformément aux statuts, le Président s'assure du bon fonctionnement des services et du respect du projet associatif et des projets de services.

Les membres du Conseil d'Administration élus en juin 2016 et leur fonction

La fonction d'administrateur de l'ARIEDA comme celle de membre du Bureau est bénévole.

Membres	Fonctions	Collèges
RADYNA Zbigniew	Président et Vice-Président des Pyrénées Orientales	Usager
ANDRE Robert	Trésorier	Usager
RANGONI Danielle	Secrétaire et Vice-Présidente de l'Aude	Associé
DUCROS Jean-Marie	Vice-Président de l'Hérault	Usager
LARGUIER Bernard	Vice-Président du Gard	Usager
PIGEOT Nadège	Vice-Présidente de la Lozère	Usager
ARTIERES STERKERS Françoise	Membre du conseil d'administration	Associé
BENSMAIL Rachida	Membre du conseil d'administration	Usager
BONNIER Magali	Membre du conseil d'administration	Usager
CHAZEL Diane	Membre du conseil d'administration	Usager
DEJEAN François	Membre du conseil d'administration	Associé
DELALONDE Sophia	Membre du conseil d'administration	Associé
DEMATEIS Claire	Membre du conseil d'administration	Usager
LE FLOCH BAZIN Marianne	Membre du conseil d'administration	Associé
GALLEGO Yves	Membre du conseil d'administration	Usager
JALABERT Francine	Membre du conseil d'administration	Associé
MARCO Gérald	Membre du conseil d'administration	Usager
MELIS Nelly	Membre du conseil d'administration	Associé
MIR Martine	Membre du conseil d'administration	Associé
MONDAIN Michel	Membre du conseil d'administration	Associé
PELLETIER Geneviève	Membre du conseil d'administration	Associé
QUENTIN Philippe	Membre du conseil d'administration	Usager
TASSEL Marie	Membre du conseil d'administration	Usager
RODRIGUEZ Carine	Membre du conseil d'administration	Associé
SIAGHI Zineb	Membre du conseil d'administration	Usager
DEJEAN Maguie	Membre d'honneur	
FEYTEL-PELLECUER Paule	Membre d'honneur	
GAUJOUX Eliane	Membre d'honneur	
JOVIADO Christian	Membre d'honneur	
MARTINAND FLESCHE Dominique	Membre d'honneur	
PARENT Daniel	Membre d'honneur	

Le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau comprenant au minimum :

- un Président,
- des Vice-présidents,
- un Trésorier,
- un Secrétaire.

ACTIVITES ASSOCIATIVES EN 2016

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 11 juin 2016 au siège de l'ARIEDA à Montpellier. Le rapport moral exprimé par le Président a fait le point sur les analyses et évolutions en cours au sein de l'association.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 22 juillet 2016 au siège de l'ARIEDA à Montpellier, compte tenu de

- . la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui fusionne les régions Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées,
- . du Nouveau nom de la région, acté par la région, et validé par le Conseil d'état en Octobre,
- . de l'extension de nos services en Midi Pyrénées,

les adhérents ont voté la modification du nom en accolant, au nom ARIEDA, le nom de la grande région afin d'appeler l'association ARIEDA - Occitanie.

Accueil et conseil des familles en demande d'admission

Au cours de l'année 2016 de nouvelles familles réparties sur les départements du Languedoc-Roussillon, nous ont sollicités pour une première demande de dossier. Trente-sept familles ont été rencontrées à leur domicile ou au siège associatif, par le Chef de Service SESSAD accompagné d'un psychologue-coordonateur, avant l'examen des dossiers en Mai 2016. Comme chaque année, l'ARIEDA a accompagné, à titre associatif, un certain nombre d'entre elles en dehors de toute prise en charge en organisant des réunions dans les écoles ou des rencontres à domicile avec une psychologue coordinatrice chargée du suivi des dossiers en attente.

Les partenariats institutionnels

L'ARIEDA est représentée et/ou participe activement aux activités :

- des MDPH (Maisons Départementales Des Personnes Handicapées) mises en place depuis le 1er janvier 2006. Elle siège aux différentes instances, CDAPH ou COMEX, et équipe technique d'évaluation conventionnée.
- des CDCPH (Comité Départemental Consultatif Des Personnes Handicapées).

Nous sommes régulièrement en relation avec :

- le Conseil Régional Languedoc-Roussillon devenu Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- les Conseils départementaux de la Région
- le CHU de Montpellier ainsi que l'Institut St. Pierre de Palavas les Flots.

Les partenariats associatifs

L'ARIEDA est présente au Conseil d'Administration :

- . de l'UNAPEDA - Union Nationale de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs,
- . du CREAM-ORS LR
- . de l'ACFOS - Action Connaissance Formation pour la Surdit 
- . du Comit  de liaison et de Coordination des Associations de Personnes Handicap es de l'H rault,
- . du GRAPHES - LR (et participe   ce titre aux instances de Droit au Savoir)
- . de la FAF - LR.
- . d'Hand o 34

Le GRAPHES -LR (Groupement R gional pour l'Acc s des Personnes Handicap es   l'Enseignement Sup rieur du Languedoc Roussillon) constitue le p le acad mique r gional de DROIT AU SAVOIR national. Outre l'ARIEDA il comprend  galement le CESDA - Association St Vincent de Paul, le GIHP, l'APF, l'AFM et la FAF - LR (ex - Union des Aveugles).

Du fait de la mise en place de la loi handicap en 2005 et du transfert des comp tences concernant l'accompagnement des  tudiants sourds aux  tablissements d'enseignements sup rieurs, le GRAPHES - LR assure maintenant une fonction de veille et de contr le pour la satisfaction des besoins des  tudiants. Au sein du GRAPHES -LR, l'ARIEDA assure par conventions avec le Rectorat et certaines Universit s, le suivi des  tudiants sourds qui le lui demandent.

BILAN ET PERSPECTIVES

Les différentes actions menées en 2015 se sont poursuivies sur l'année 2016. La vie associative poursuit son développement sur les orientations et objectifs suivants, initiés en 2015 :

Développement de la vie associative

- ⇒ Développer notre vie associative en soutenant nos commissions départementales, notamment en soutenant les parents ou sympathisants de l'association dans des actions de proximité,
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de formation pour les administrateurs, les familles,
- ⇒ Donner du sens à travers nos actions au projet associatif, réécrit en 2014.
- ⇒ Impliquer les parents d'enfants sourds en favorisant une participation citoyenne sur nos actions concrètes.
- ⇒ Favoriser le développement de la citoyenneté chez les jeunes suivis par le SESSAD, mais aussi chez les jeunes adultes, et les adultes sourds, suivis par les différents services.
- ⇒ Poursuivre notre implantation départementale, en créant un pôle de rattachement par département, repéré des familles, des partenaires et des professionnels,
- ⇒ Impliquer les parents sur les actions extra scolaires,
- ⇒ Développer un processus de participation des familles, notamment celles en difficultés familiales, économiques, en développant les outils : aide au déplacement, co voiturage, aller à leur rencontre, développement de modes de participations accessibles, ...

Développer notre positionnement en matière de partenariat et de réseau

- ⇒ Proposer des formations sur les départements à destination de personnels des administrations ou des collectivités,
- ⇒ Participer à des actions communes afin d'optimiser l'offre de service, tout en la rendant innovante.

Toutes ces actions sur la vie associative permettent de poursuivre nos activités et ainsi de se positionner sur une offre de services en évolution qualitative face aux besoins émergents pour :

- Nouer des liens avec les établissements d'accueil de la petite enfance, pour l'accueil des enfants sourds détectés, et pour certains appareillés de plus en plus précocement.
- Poursuivre la mise en œuvre de notre projet SESSAD réactualisé
- Développer une veille active sur le futur marché AGEFIPH (2018), notamment au regard des évolutions territoriales, y compris sur le Marché AGEFIPH Midi-Pyrénées
- Définir une stratégie et un positionnement sur nos actions de formation.
- Mettre en œuvre les préconisations de l'évaluation interne 2015 de notre SAVS.
- Finaliser le projet de service du SJS.

BILAN SOCIAL 2016

EFFECTIF TOTAL SUR L'ANNEE 2016

	2013			2014			2015			2016		
	M	F	Total général									
Direction / Encadrement	3	1	4	3	1	4	5	3	8	4	2	6
Administration	3	7	10	3	7	10	3	7	10	2	8	10
Médical	1		1	1		1	1		1	1		1
Paramédical	5	63	67	4	59	63	5	64	69	4	57	61
Personnel Educatif	12	64	76	8	62	70	9	54	63	9	55	64
Total général	24	135	159	19	129	148	23	128	151	20	122	142

La baisse de l'effectif en 2016 correspond en grande partie à une baisse du salariat des orthophonistes, mais aussi à une volonté de limiter le temps partiel, notamment chez les éducateurs fonctionnels

REPARTITION DE L'EFFECTIF SUR L'ANNEE 2016

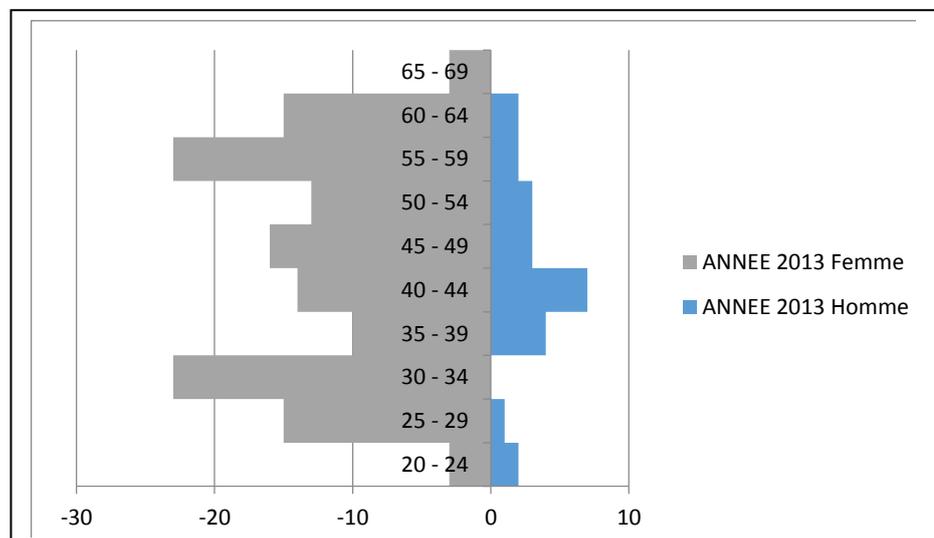
CONTRAT	2013			2014			2015			2016		
	M	F	Total général									
CDD	5	14	19	2	13	15	6	13	19	6	6	12
CDI	19	120	139	18	114	132	17	113	130	14	114	128
CAV		1	1		2	2		1	1			
CAE								1	1		2	2
Total général	24	135	159	20	129	148	23	128	151	20	122	142

La proportion des CDI par rapport au nombre total de contrats est plus importante en 2016.

PYRAMIDE DES AGES SUR L'ANNEE 2016

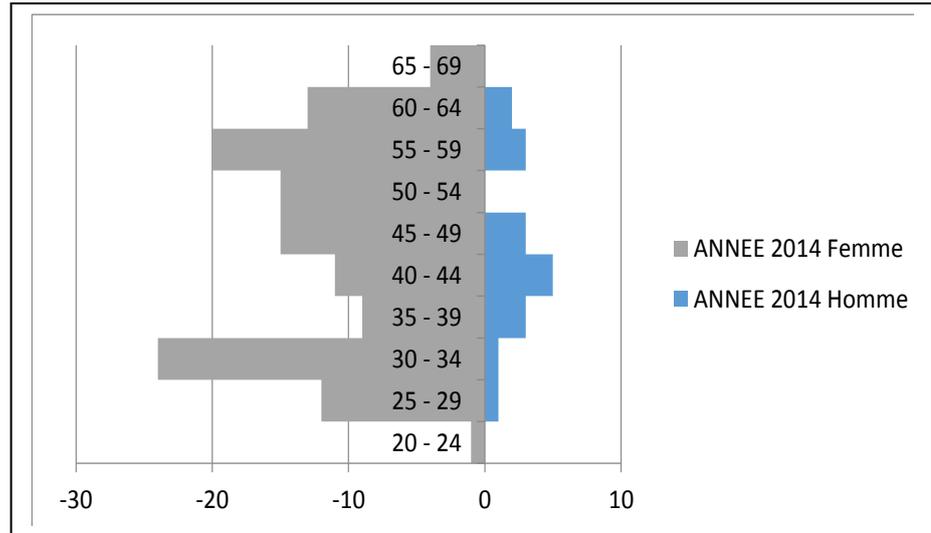
2013

Tranche âge	M	F
20-24	2	3
25-29	1	15
30-34		23
35-39	4	10
40-44	7	14
45-49	3	16
50-54	3	13
55-59	2	23
60-64	2	15
65-69		3
TOTAL	24	135

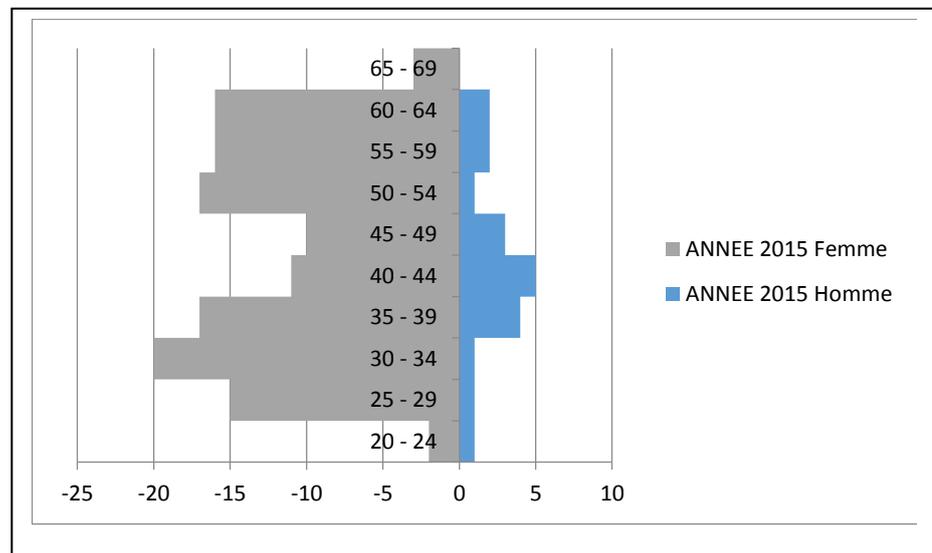


2014

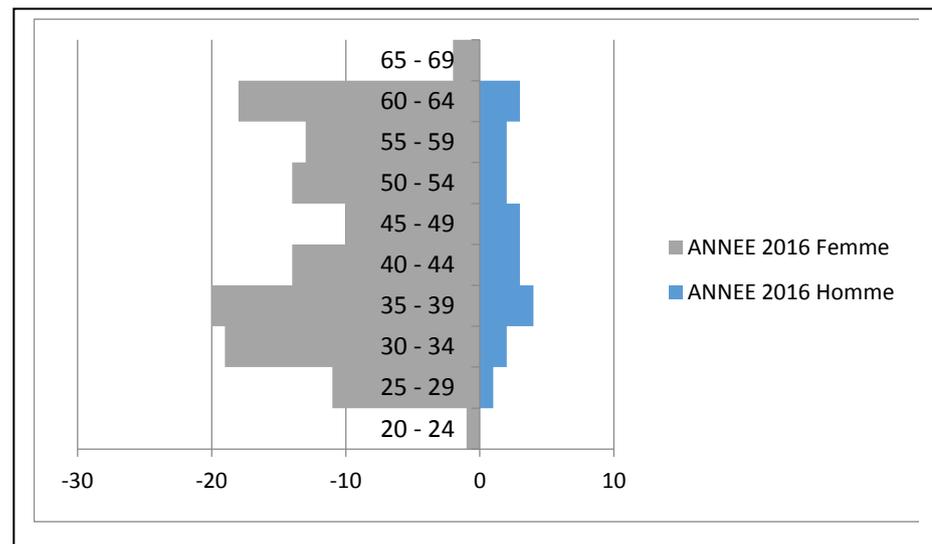
Tranche âge	M	F
20-24		1
25-29	2	11
30-34		26
35-39	3	10
40-44	7	12
45-49	3	15
50-54		15
55-59	3	21
60-64	2	15
65-69		3
TOTAL	20	129


2015

Tranche âge	M	F
20-24	1	2
25-29	1	14
30-34	1	20
35-39	5	16
40-44	6	13
45-49	4	10
50-54	1	17
55-59	2	16
60-64	2	17
65-69		3
TOTAL	23	128


2016

Tranche âge	M	F
20-24		1
25-29	1	11
30-34	2	19
35-39	4	20
40-44	3	14
45-49	3	10
50-54	2	14
55-59	2	13
60-64	3	18
65-69		2
TOTAL	20	122



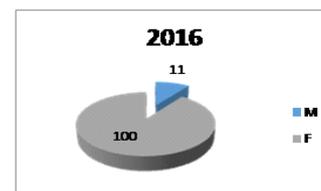
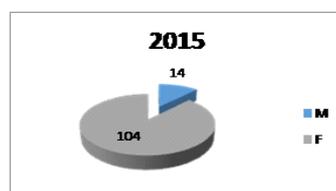
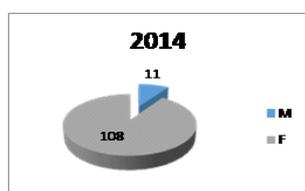
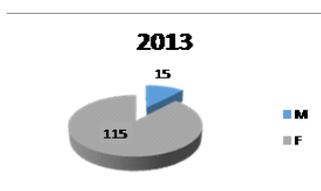
Nous prévoyons une quinzaine de départs à la retraite d'ici 2020. En prévision nous avons défini des modalités de transmission des compétences, notamment au travers du "Contrat de génération", mais aussi de la construction du référentiel métier « éducateur fonctionnel ».

Depuis 2014, notre pyramide des âges a évolué, avec une structure de l'effectif plus harmonieuse entre les différentes tranches d'âge.

Une démarche de GPEC est initiée, notamment sur le service Comptabilité-gestion

EFFECTIF A TEMPS PARTIEL

2013			2014			2015			2016		
M	15	12%	M	11	9%	M	14	12%	M	11	10%
F	115	88%	F	108	91%	F	104	88%	F	100	90%
TOTAL	130	100%	TOTAL	119	100%	TOTAL	118	100%	TOTAL	111	100%



Le nombre de salariés à temps partiel est en diminution. Nous essayons de satisfaire (lorsque cela est possible) dès que possible les demandes d'augmentation du temps de travail des salariés

REPARTITION DES SALARIES AYANT EFFECTUE UNE FORMATION DANS L'ANNEE

	2013	2014	2015	2016
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations	77	84	74	73
Nombre total d'hommes	8	12	8	7
dont techniciens, agents de maîtrise	5	6	4	3
dont cadres	3	6	4	4
Nombre total de femmes	69	72	66	66
dont techniciens, agents de maîtrise	60	65	61	58
dont cadres	9	7	5	8
TOTAL HEURES CADRES	319,5	411	158	444,5
TOTAL HEURES TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE	1608,75	1218,5	1943	1822

En 2016, un nombre moins important de salariés a bénéficié d'une formation, mais les formations ont été plus longues ce qui explique le nombre d'heures plus important ; ceci malgré une réduction des budgets dédiés à la formation. Nous avons mobilisé d'autres sources de financement, notamment le fond d'intervention UNIFAF, ce qui explique cette augmentation.

ABSENCES SALARIES - MALADIE/AT

	Nombre de jours AT	Nombre de jours Maladies
2013	19	612
2014	31	602
2015	1	341
2016		1132

Le nombre de jours d'arrêts maladie a augmenté, mais il intègre l'arrêt de 2 salariées en longue maladie.

- **NOMBRE DE REUNIONS DP / CE**

2013	11
2014	10
2015	10
2016	10

Une réunion Comité d'Entreprise / Délégués du Personnel a lieu tous les mois avec la Direction, sauf en Juillet et Août.

- **La négociation Annuelle Obligatoire**

Nous avons rempli nos obligations en matière de Négociation annuelle obligatoire.

- **La consultation des IRP dans le cadre de la définition des orientations stratégiques de l'association**

L'article 8 de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 et le décret 2013-1305 du 27 décembre 2013 sont venus définir les moyens nouveaux mis à la disposition des IRP ainsi que les obligations nouvelles à la charge des entreprises. **Les employeurs devront désormais mettre en place un nouveau support d'information à destination des IRP, la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), et consulter le Comité d'Entreprise sur un nouveau thème, « les orientations stratégiques ».**

Ces dispositions , obligatoires au 1er janvier 2016, ont été mises en œuvre ; nous sommes même allés au-delà des textes, dans les indicateurs qui participent à la définition d'une stratégie.

- **Nombre de salariés avec RQTH**

2013	7
2014	7
2015	8
2016	10

L'ARIEDA comprend 10 salariés bénéficiant d'une reconnaissance RQTH en 2016. Cela témoigne de notre volonté de rendre accessible l'emploi au sein de notre association. C'est aussi une illustration de notre engagement associatif. Et... si nous pouvons favoriser l'inclusion, d'autres associations, entreprises doivent aussi en être capables.





SESSAD

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

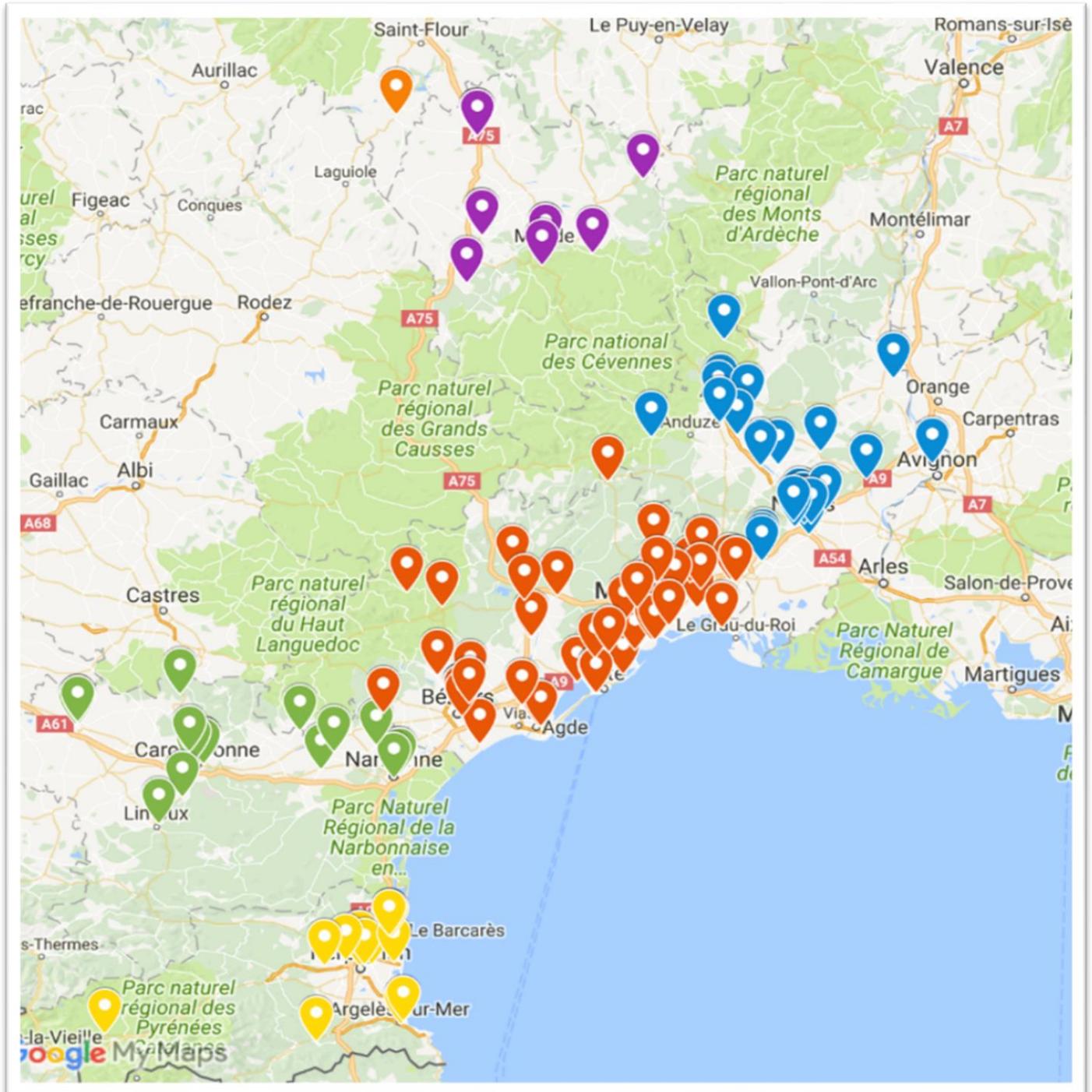
SAFEP :

**Service d'Accompagnement Familial
et d'Education Précoce**

SSEFS :

**Service de Soutien à l'Education Familiale
et à la Scolarisation**

Répartition géographique des enfants accompagnés par le SESSAD ARIEDA AU 31 décembre 2016



MISSIONS ET OBJECTIFS DU SESSAD

Cadre légal du SESSAD :

Le SESSAD relève des annexes 24 quater pour déficients auditifs : [décret 88-423 du 22 avril 1988](#) (modifiée par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989).

Il est autorisé à assurer l'accompagnement de 160 enfants déficients auditifs, de la naissance à 20 ans, sur l'ensemble des cinq départements de la région Languedoc Roussillon :

- 155 places sur le Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)
- et 5 places sur le Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP).

Le financement du SESSAD est assuré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sous la forme d'une dotation globale versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est l'organisme tarificateur et de contrôle du service.

Le SESSAD intervient également et spécifiquement dans le cadre de :

- La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les missions du SESSAD

Le service a pour objectif de mettre en place les actions éducatives et thérapeutiques nécessaires à une compensation optimale du handicap, permettant à chaque jeune accompagné de suivre sa scolarité en milieu ordinaire, dans la perspective d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

L'inclusion individuelle dès le plus jeune âge, dans un projet oralisant, est le mode d'accompagnement choisi par l'ARIEDA. Elle nécessite autour de l'enfant une collaboration étroite entre la famille et les professionnels du SESSAD.

Les missions du SESSAD, telles que l'Annexe 24 quater (Art.2) les définit :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans les apprentissages des moyens de communication ;
- La surveillance médicale régulière et générale du handicap ;
- La surveillance médicale et technique de l'adaptation prothétique ;
- L'éveil et le développement de la communication entre le déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu'éventuellement à la LSF ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et d'un niveau culturel optimum
- Les actions tendant à développer la personnalité et l'insertion sociale

Plus spécifiquement, au regard du caractère précoce des interventions, les SAFEP assurent *"tout particulièrement le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et de l'adaptation prothétique, l'éveil et le développement de la communication de l'enfant. Les interventions peuvent avoir lieu dans les locaux du service et par des visites à domicile"*. (Art. 7 de l'Annexe 24 quater)

Les bénéficiaires du service de soins

Les enfants (dès la naissance), adolescents et jeunes adultes (à 20 ans) qui sont porteurs d'une déficience auditive moyenne, sévère ou profonde, avec ou sans trouble(s) majeur(s) associé(s) ; et qui bénéficient d'une notification MDPH (déficience égale ou supérieure à 50 %).

ANALYSE DE LA POPULATION

Le SESSAD dispose de **160 places autorisées**. Les enfants et adolescents accompagnés sont répartis sur les 5 départements du Languedoc-Roussillon. Il est à noter qu'exceptionnellement un enfant est accompagné sur le département du Cantal depuis août 2015.

Départements	Enfants suivis sur l'année 2016				File active 2016			
	TOTAL	SAFEP	SSEFS	PAT	TOTAL	SAFEP	SSEFS	PAT
11	28	1	24	3	24	1	23	0
30	39	1	37	1	35	1	34	0
34	88	1	84	3	73	0	73	0
48	13	2	11	0	12	1	11	0
66	19	0	19	0	17	0	17	0
Total	187	5	175	7	161	3	158	0

- En 2016 nous avons accompagné au total 187 jeunes : 47 % dans l'Hérault, 15 % dans l'Aude, 21 % dans le Gard, 7 % en Lozère et 10 % dans les PO)
- 5 jeunes enfants ont été accompagnés en SAFEP ce qui représente 2,7 % des accompagnements du SESSAD.
- 7 jeunes ont donc été accompagnés au titre de la Prestation d'Accompagnement Temporaire (PAT), soit 3,7 % des accompagnements. Le dispositif PAT n'a pas été reconduit à la rentrée de septembre 2016.

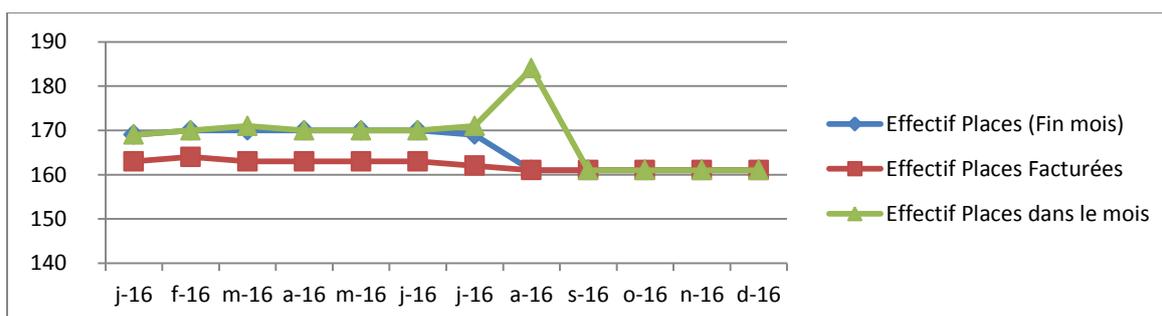
Evolution mensuelle du nombre de prises en charge en 2016 :

	Eff. Fin Mois (Avec PAT)	Eff. Début Mois (Avec PAT)	Eff. Facturé (Sans PAT)
janvier 2016	169	169	163
février 2016	170	170	164
mars 2016	170	171	163
avril 2016	170	170	163
mai 2016	170	170	163
juin 2016	170	170	163
juillet 2016	169	171	162
août 2016	161	184	161
septembre 2016	161	161	161
octobre 2016	161	161	161
novembre 2016	161	161	161
décembre 2016	161	161	161
Moyenne	166.08	168.25	162.17

Au mois d'août les entrées et les sorties se « chevauchent », c'est pourquoi on y constate un différentiel de 23 places.

La moyenne de l'effectif facturé en 2015 était de 163.36 places ; soit une baisse d'une place (2016 : 162.17)

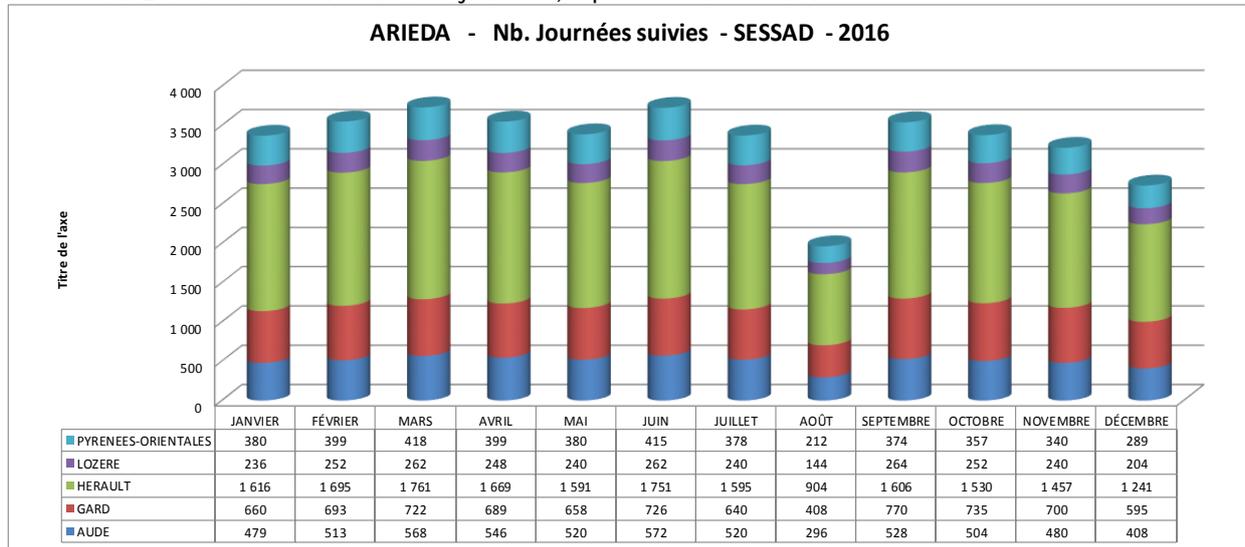
On constate sur ce tableau que les PAT ont pris fin en août 2016.



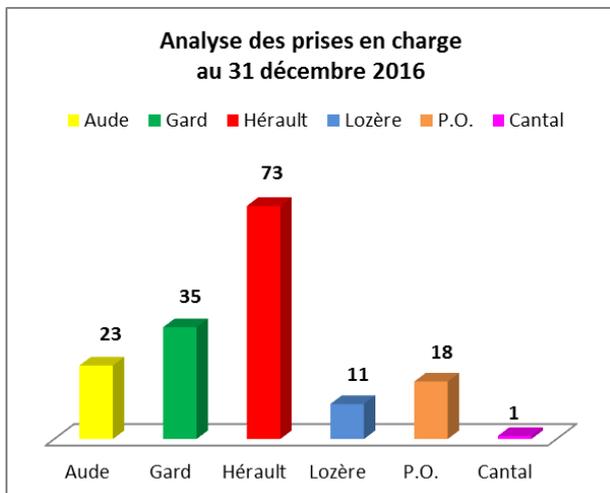
Compte tenu des mouvements « entrées-sorties et absences diverses » déclarés à la caisse pivot CARSAT de Montpellier pour l'ensemble des accompagnements, il est constaté un effectif mensuel variable, la moyenne annuelle est supérieure à celle de l'autorisation de l'ARS.

Sensibles aux besoins exprimés, nous avons été amenés à accompagner de nouvelles situations en cours d'année scolaire. Cette prise en compte des besoins conduit, à certaines périodes, à des fluctuations autour de la valeur moyenne. La moyenne effective facturée est de 162,17. Il nous faudra revenir au niveau de l'effectif de l'autorisation (160 places).

L'activité réalisée en 2016 est au total de 39 531 journées, réparties comme suit :



Analyse des prises en charge au 31 décembre 2016 :



Sur 161 enfants

Proportions :

Aude :	14,3 %	Lozère :	6,8 %
Gard :	21,7 %	P.O. :	11,2 %
Hérault :	45,3 %	Cantal :	0,6 %

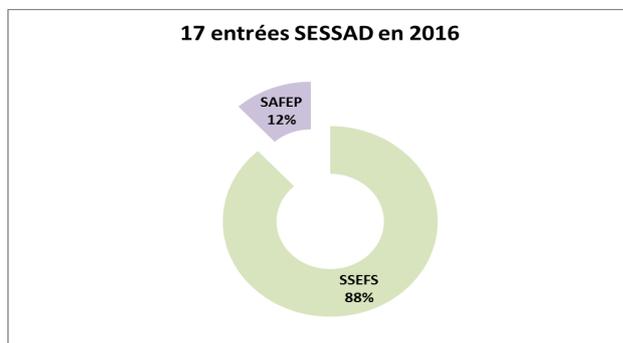
Les accompagnements sur le département de l'Hérault représentent toujours la part la plus importante (presque la moitié).

Une évolution régulière du nombre d'enfants accompagnés sur la Lozère est constatée depuis 2013, avec un tassement sur l'année 2016 (effectif passé de 13 à 11 entre 2015 et 2016).

Jeunes de 0 à 20 ans en LR (selon l'INSEE)	Nombre de jeunes	% de jeunes
Aude	82 843	13 %
Gard	177 328	27,5 %
Hérault	260 274	40,5 %
Lozère	15 929	2,5 %
PO	107 030	16,5 %
Total LR	643 404	100 %

On peut noter que ces proportions se rapprochent, à l'exception de la Lozère, des chiffres de l'INSEE sur la population âgée de 0 à 20 ans en Languedoc Roussillon en 2015.

ENTREES AU SESSAD EN 2016 :

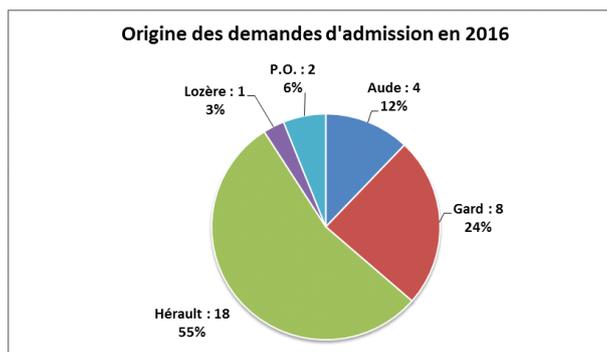


SAFEP : 2
SSEFS : 15

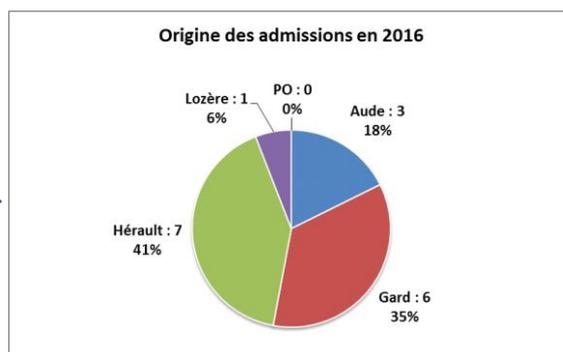
Origines géographiques des admissions en 2016 :

Origine des demandes d'admissions en 2016

(Demandes maintenues)



Origine des admissions en 2016

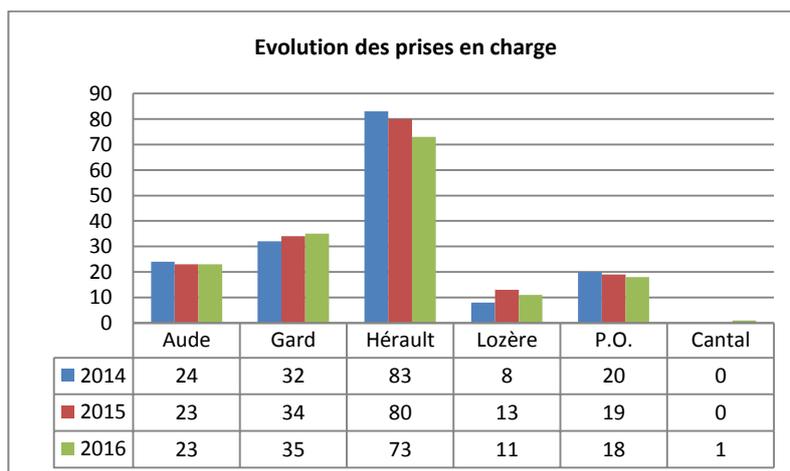


Evolution des prises en charge sur 3 ans :

Depuis 3 ans, l'évolution du nombre d'enfants suivis par département varie peu.

On constate tout de même une légère baisse sur l'Aude (5 accompagnements, soit environ 18 %) et une augmentation significative sur la Lozère (6 accompagnements, soit environ 85 %). Cela a une incidence sur les déplacements, sur les ressources humaines qu'il n'est pas simple de trouver, notamment dans la région de Langogne (48).

Cependant ces fluctuations mettent en évidence d'une part, l'optimisation du dispositif régional par la mutualisation des moyens et d'autre part, la nécessaire réactivité du service pour répondre aux besoins sur chaque localité du territoire à proximité de l'utilisateur.



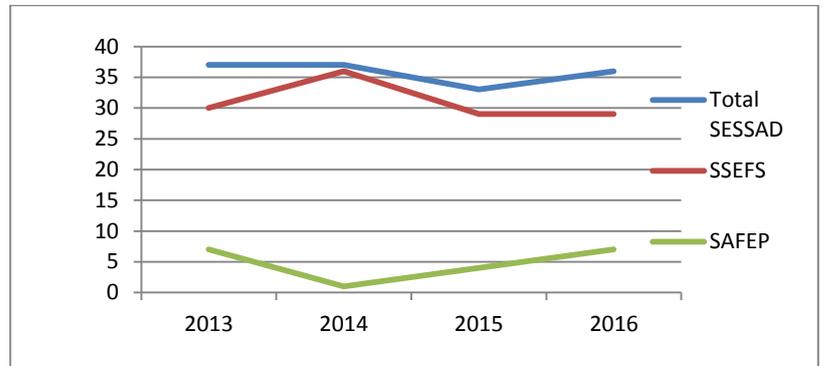
EVOLUTION DES DEMANDES D'ADMISSION (SUR 4 ANS)

2013 : 37 demandes dont 30 SSEFS et 7 SAFEP

2014 : 37 demandes dont 36 SSEFS et 1 SAFEP

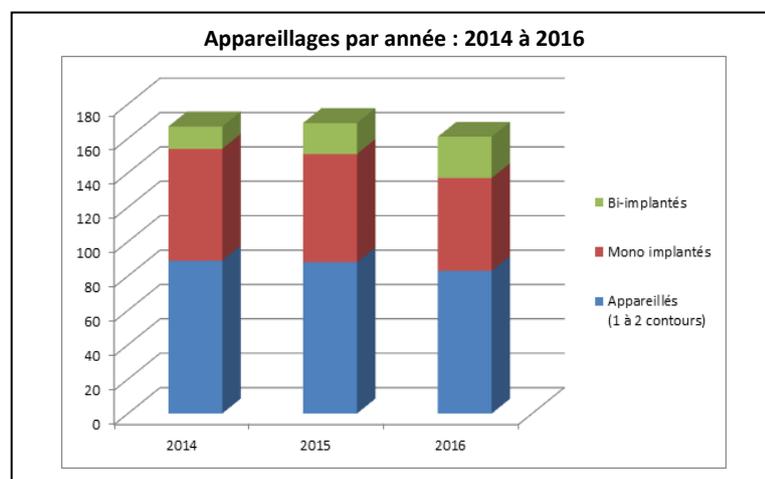
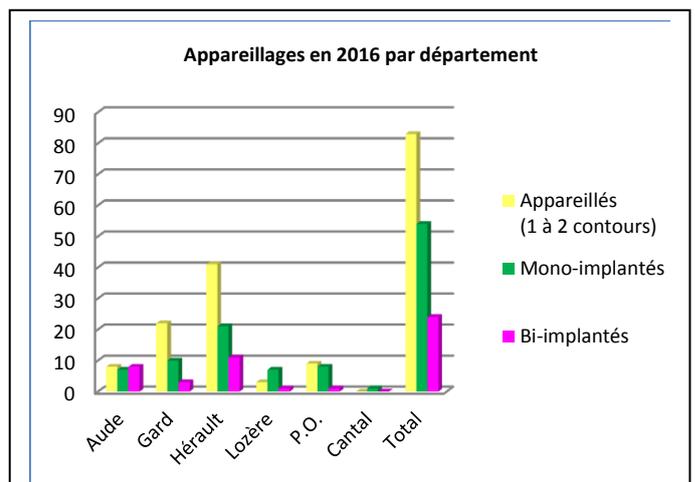
2015 : 33 demandes dont 29 SSEFS et 4 SAFEP

2016 : 37 demandes dont 30 SSEFS et 7 SAFEP

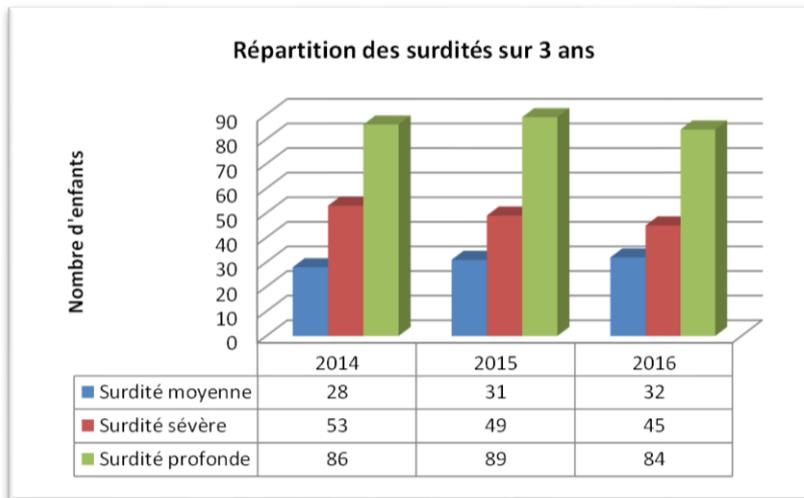


Nature des appareillages en 2016 :

Département	Appareillés (1 à 2 contours)	Mono-implantés	Bi-implantés
Aude	8	7	8
Gard	22	10	3
Hérault	41	21	11
Lozère	3	7	1
P.O.	9	8	1
Cantal	0	1	0
Total	83	54	24



Répartition des types de surdité sur 3 ans :



En 2016, les surdités profondes et sévères représentent 80,1 % des accompagnements du SESSAD (81,6 % en 2015, 83 % en 2014, 81,5 % en 2013).

Nous notons 84 surdités profondes, 78 jeunes sont implantés dont 54 sont mono-implantés et 24 sont bi-implantés. 6 jeunes présentant une surdité profonde sont appareillés de contours.

Ce sont principalement les enfants atteints de surdités profondes de 2^{ème} et 3^{ème} groupe qui bénéficient de l'implant. Cependant, il semble que les implants soient de plus en plus proposés aux enfants atteints de surdités profondes du groupe 1 et aux surdités sévères de groupe 2.

Le nombre de bi-implantations évolue régulièrement.

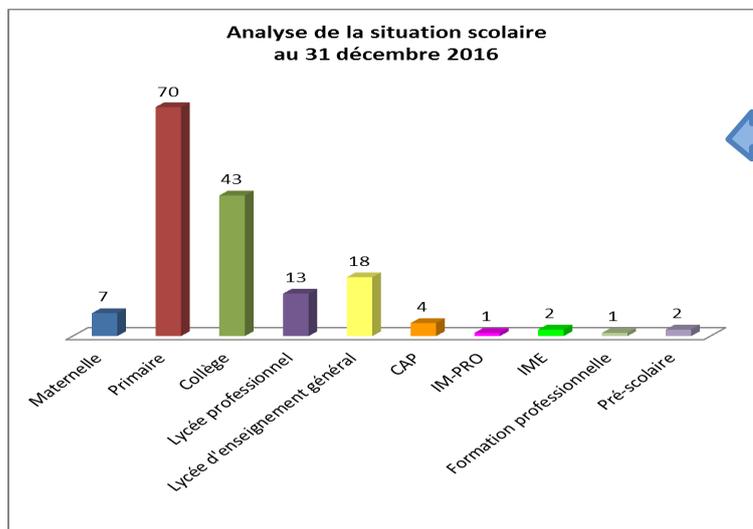
En 2013, 48,75 % des jeunes bénéficiaient d'un implant ; 46,7 % en 2014 ; 47,9 % en 2015 ; et 48,44 % en 2016

A noter que la compensation technique apportée par l'implant ne réhabilite pas l'audition. Les surdités implantées ramènent la perception auditive dans le champ de la surdité moyenne, laquelle relève bien de la déficience permanente, quel que soit l'environnement, et nécessite une éducation et un accompagnement spécialisés.

ANALYSE DE LA SITUATION SCOLAIRE AU 31 DECEMBRE 2016

Sur la file active des 161 enfants et adolescents accompagnés au 31 décembre 2016 la répartition est la suivante :

	Nbre d'enfants	Répartition
Maternelle	7	4%
Primaire	70	43%
Collège	43	27%
Lycée professionnel	13	8%
Lycée d'enseignement général	18	11%
CAP	4	2%
IM-PRO	1	1%
IME	2	1%
Formation professionnelle	1	1%
Pré-scolaire	2	1%



On constate que la part la plus représentée est celle des jeunes inscrits à l'école primaire (43%). Les jeunes enfants (préscolaire et école maternelle) représentent 5 %.

50 % des jeunes accompagnés sont inscrits dans le secondaire (collège : 27 %, lycée : 19 %), en CAP (2 %) ou en établissement spécialisé (IME et IMPRO : 2 %).

La forte représentation des jeunes scolarisés à l'école primaire s'explique par la précocité du diagnostic et/ou l'orientation par le personnel enseignant de l'école maternelle.

Ces proportions sont, peu ou prou, équivalentes à celles de 2014 et 2015 :

Cependant, dans le détail, on constate une augmentation des accompagnements en primaire, une proportion équivalente au collège et une légère baisse au lycée (cf. chapitre suivant).

EVOLUTION DE LA SITUATION SCOLAIRE SUR TROIS ANNEES SCOLAIRES

L'évolution des accompagnements sur les trois dernières années fait apparaître une hausse des accompagnements en primaire et au lycée, une inflexion en maternelle et au collège :

En école maternelle :

7 enfants (soit 4,3 %) en 2016
 13 enfants (soit 7,7 %) en 2015
 17 enfants (soit 10 %) en 2014

En primaire :

70 jeunes (soit 43,5 %) en 2016
 70 jeunes (soit 41,4 %) en 2015
 62 jeunes (soit 36,6 %) en 2014

Au collège :

43 jeunes (soit 26,7 %) en 2016
 48 jeunes (28,4 %) en 2015
 56 jeunes (soit 33,1 %) en 2014

Au lycée :

En 2016 : 13 jeunes en lycée professionnel,	18 jeunes en lycée général,	soit 31 lycéens (19,2 %)
En 2015 : 11 jeunes en lycée professionnel,	13 jeunes en lycée général,	soit 24 lycéens (14,2 %)
En 2014 : 11 jeunes en lycée professionnel,	17 jeunes en lycée général,	soit 28 lycéens (16,6 %)

Les accompagnements en lycée professionnel ont augmenté depuis 2015. Les accompagnements en lycée général augmentent également depuis 2015, passant de 13 à 18 jeunes.

3 jeunes bénéficient d'une double prise en charge IME (ou IMPRO)/SESSAD : idem en 2015, 1 en 2014, 0 en 2013

4 jeunes en CAP ont été accompagnés : 3 en 2015, 1 en 2013

Résultats aux examens en juillet 2016 :

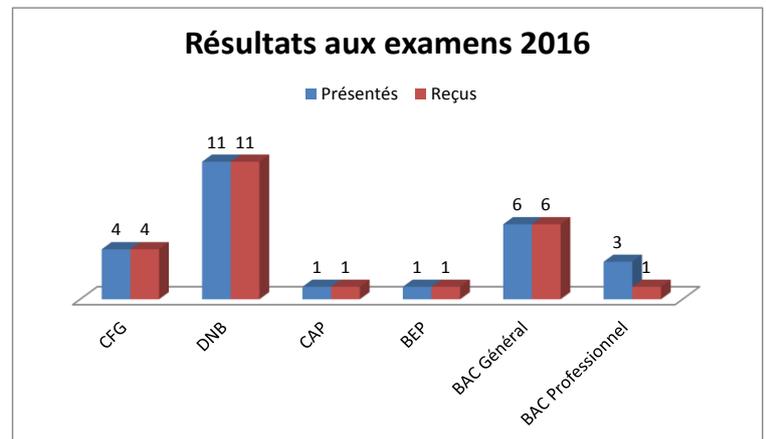
Cette année scolaire 2015/2016, ils étaient 26 à passer des examens :

- 4 Certificat de Formation Générale (CFG)
- 11 Diplôme National du Brevet (DNB)
- 1 CAP
- 1 BEP
- 6 Bac Général
- 3 Bac Professionnel

Les résultats de l'année scolaire 2015-2016 sont très satisfaisants.

Proches des résultats des années précédentes, ils témoignent des capacités d'inclusion scolaire des jeunes sourds et d'autre part de la pluralité des orientations scolaires réussies par les jeunes accompagnés.

Ce résultat est aussi le fruit d'une collaboration réussie entre l'Education Nationale et les professionnels du SESSAD.



Comparatif sur 3 années scolaires	CFG	DNB	CAP-BEP	Bac Pro.	Bac Gén.
Taux de réussite 2013/14	25 %	100 %	100 %	100 %	86 %
Taux de réussite 2014/15	0 %	90 %	100 %	66 %	80 %
Taux de réussite 2015/16	100 %	100 %	100 %	33 %	100 %

La participation des parents dans les apprentissages est nécessaire ; lorsqu'elle est présente, les résultats s'en ressentent positivement. Notre projet de service s'appuie sur un partenariat étroit entre parents et professionnels. La réussite aux examens reflète l'efficacité et la pertinence du projet de l'ARIEDA.

Orientation après les examens en juin - juillet 2016 :

Les 7 jeunes ayant obtenu le baccalauréat en 2016 sont aujourd'hui suivis par le SIJS, Service d'Insertion Jeunes Sourds.

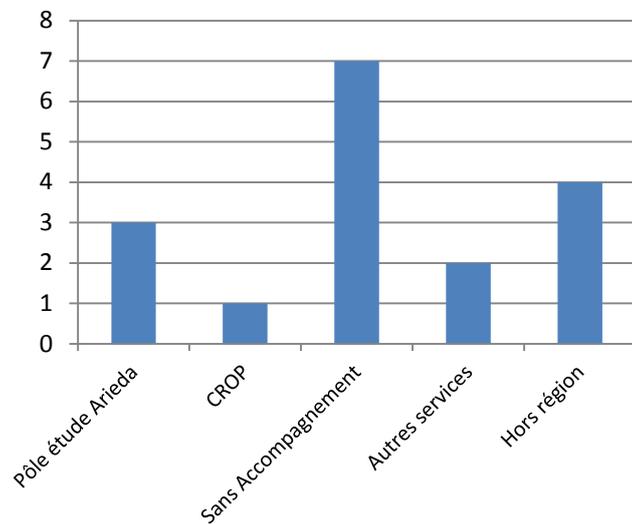
Bacheliers du SESSAD 2016
suivis par le SIJS



Suivi dans l'emploi	4
Préparation à un concours	0
Faculté	1
BTS	2
IUT	0
TOTAL	7

Cette continuité du parcours est facilitée par la plateforme SESSAD SIJS, qui permet d'anticiper les orientations après le BAC ou le BEP. Cela évite des ruptures de parcours, comme cela est préconisé dans le rapport Piveteau.

Récapitulatif des sorties en juillet 2016 :



Sur les 17 fins d'accompagnement SESSAD en 2016 :

- 3 bénéficient du Pôle Etude du SIJS ARIEDA,
- 1 jeune est accompagné par le CROP,
- 6 jeunes poursuivent leur parcours sans accompagnement dont 3 post-bacs,
- 2 jeunes sont accompagnés par l'Université de Montpellier,
- 4 jeunes ont quitté la région,
- 1 jeune est sorti du SESSAD suite à une récupération auditive.

Le SESSAD de l'ARIEDA développe des partenariats avec d'autres établissements et services qui nous permettent de préparer et d'effectuer les orientations et réorientations dans un contexte repérant et rassurant pour le jeune, en lien avec la famille et l'établissement de destination.

Ce travail permet ainsi de sécuriser et fluidifier le parcours du jeune et donc d'en éviter toute rupture. Cependant, on constate que certaines sorties (soit post-diplôme, soit à la demande de la famille), ne bénéficient pas de relais médico-social ; malgré les sollicitations du SESSAD ; il s'agit de la volonté des familles...

La Plateforme SESSAD-SIJS

Pour améliorer la fluidité du parcours du jeune et favoriser son appropriation, ses choix d'orientations et ses perspectives d'avenir, le SESSAD et le SIJS (Service d'Insertion Jeunes Sourds de l'ARIEDA) travaillent conjointement avec le jeune et sa famille, à travers la Plateforme SESSAD-SIJS, à :

- Présenter le service Adultes aux jeunes susceptibles de s'y inscrire (et les différences avec le SESSAD)
- Informer sur les droits et les devoirs des jeunes quand ils deviennent majeurs et/ou quand ils accèdent au service Adultes de l'ARIEDA (implications, modalité d'accompagnement, droits MDPH, la place des parents, les financements)
- Accompagner le passage du SESSAD au SIJS (rencontres entre le jeune, l'équipe SESSAD et la coordinatrice du SIJS)
- Mobiliser le jeune et sa famille autour d'une réflexion et d'une construction de son projet universitaire, professionnel ou préprofessionnel.

La Plateforme SESSAD-SIJS a eu lieu le samedi 28 janvier 2017 et a réuni 5 familles. L'ONISEP y est aussi intervenu. 32 jeunes étaient concernés par la Plateforme ; certains étaient déjà venus l'année précédente.

LES ACTIVITES COLLECTIVES

Les activités collectives font partie intégrante de la prise en charge de la surdité. (Elles sont d'ailleurs intégrées dans la recommandation SESSAD de l'ANESM)

Avec une expérience de 30 ans de séjours de pré-rentree, nous pouvons mesurer tout le bénéfice que les enfants tirent de ces regroupements, à savoir une meilleure « adaptation » au handicap.

Ces séjours ont aussi pour objectif de préparer la rentrée, sous une forme ludique, mais cela permet à l'enfant, au jeune, d'être prêt à se remettre dans le contexte scolaire dès la rentrée. Cela limite l'accumulation de retard en début d'année qui pourrait être préjudiciable pour la suite de l'année scolaire.

Pour les plus jeunes, la découverte de pairs, « comme lui », est un élément important et nécessaire à leur développement. Ce brassage de diverses expériences liées à la surdité est une projection dans le futur. C'est aussi la découverte de l'amitié « sans les parents » et de l'autonomie.

Les adolescents, en particulier, sont très demandeurs de ces rencontres favorisant leur épanouissement et leur équilibre.

Le projet associatif, se basant sur cette expérience et sur la législation (en particulier le droit de répit évoqué dans l'article 8 de la loi du 11 février 2005), considère comme fondamental le développement des activités collectives en raison de leur nécessité dans le processus de construction de l'identité du jeune sourd.

Un nombre conséquent de jeunes a été concerné par différentes activités préparées et encadrées par le personnel du SESSAD.

L'organisation des ateliers est réalisée par site géographique, car il est difficile sur une demi-journée (ou une journée) au regard des contraintes de déplacement, de rassembler les jeunes de façon plus large.

Les éducateurs fonctionnels, orthophonistes et psychologues, organisateurs de ces activités extrascolaires, sont encouragés à poursuivre la mise en place de telles activités dans un objectif d'ouverture au monde, de socialisation et de détente.

Nous avons également poursuivi les groupes de discussion à destination des adolescents du collège au lycée : chaque 1^{er} samedi des vacances scolaires.

RECAPITULATIF DES ACTIVITES 2016 (SEJOURS, ATELIERS, SORTIES)

SEJOURS	Lieu	Date	Age enfants concernés	Nbre enfants présents	Secteur
SEJOUR D'HIVER	Les Isards à Formigüères 66	9 au 14 février 2015	11 à 17 ans	20	Tous départements
SEJOUR DE PRE-RENTREE	Altia Club Aladin à Leucate Plage	22 au 27 août 2016	6 à 17 ans	49	Tous départements

ATELIERS et SORTIES	Lieu	Date	Age enfants concernés	Nbre enfants présents	Secteur
				Présence moyenne	
Bowling	Nîmes	17/02/2016	7-18 ans	7	Gard
Patin à glace	Patinoire Végapolis – Montpellier	22/02/2016	6-16 ans	12	Hérault
Jeux de société et Zoo	Arieda et Zoo du Lunaret – Montpellier	23/02/2016	4-10 ans	4	Hérault
Europark Indoor	Vias	24/02/2016	6-12 ans	10	Hérault
L'eau dans tous ses états	Marvejols	23/03/2016	6 ans	2	Lozère
Salins et cité d'Aigues Mortes	Aigues Mortes	18/04/2016	8-9 ans	2	Gard
D'une bulle à l'autre	Arieda – Montpellier	19/04/2016	12-18 ans	4	Tous départements
Nature-Accrobranche	Villeneuve les Maguelone	19/04/2016	4-12 ans	10	Gard – Hérault
Tour de contrôle	Aéroport de Béziers	27/04/2016	10-13 ans	4	Secteur Béziers

Saperlipopette	Montpellier	07/05/2016	5-12 ans	6	Gard - Hérault
Saperlipopette	Béziers	21/05/2016	6-12 ans	5	Béziers
Voyage au pays de la musique	Chantegrenouille 48	21/05/2016	5-8 ans	5	Lozère
Les cinq sens	Marvejols	15/06/2016	5 ans	2	Lozère
Atelier Fresque	Local Ariëda de Nîmes	28/06/2016	8-18 ans	5	Gard
La ferme du Dolmen	Le Pouget	29/06/2016	5 ans	2	Hérault
Jeu de Piste	Vallée de l'Eure - Uzès	30/06/2016	7-12 ans	5	Gard
Médiation animale avec les ânes	Marguerittes	01/07/2016	16-18 ans	4	Gard
Shopping au Polygone	Béziers	04/07/2016	14-15 ans	3	Béziers
Bambouseraie	Prafrance	06/07/2016	4-12 ans	9	Gard - Hérault
Lac de laCavayère	Carcassonne	30/08/2016	3-17 ans	8	Aude
La digestion	Marvejols	12/10/2016	7 ans	2	Lozère
Castagnade dans les cévennes	st André de Majencoules	20/10/2016	4-12 ans	6	Gard - Hérault
Patin à glace	Patinoire Végapolis - Montpellier	24/10/2016	5-16 ans	15	Gard - Hérault
Festival La maman des Poissons	Pézénas	19/11/2016	5-12 ans	4	Hérault
Cinéma	Montpellier	23/11/2016	8-18 ans	9	Hérault
La respiration	Marvejols	30/11/2016	7 ans	2	Lozère
Cinéma	Béziers	07/12/2016	5-12 ans	6	Béziers
Préparons Noël	Carcassonne	14/12/2016	3-18 ans	10	Aude
Pirate Paradise et Baraka Jeux	Montpellier	17/12/2016	5-12 ans	11	Gard - Hérault

LES « INFOS SURDITES » A L'EXTERIEUR

Les infos surdités extérieures sont des interventions faites par les intervenants du SESSAD et qui ne concernent pas des jeunes accompagnés par le service

Dans des établissements scolaires :

- 1 journée de sensibilisation Classes de 6e et 5e (8 classes) Collège de Remoulins (30)
- 1 journée de sensibilisation Elèves en formation de services à la personne Lycée professionnel de Gignac
- 1 après-midi Plusieurs classes Ecole La Martelle, Montpellier
- 1 participation à une Equipe Educative pour des conseils sur la surdité, dans l'Hérault

Un soutien à des familles :

- 3 rencontres « familles » pour travailler la relation parents enfants, dans l'Hérault

Des temps de formation :

- 1 journée de formation Surdité pour les AVS à Narbonne.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'activité du SESSAD en 2016 a été dense, le nombre de prises en charge et de PAT (jusqu'en juin 2016) en témoigne. Cette année a été une nouvelle année de mise en œuvre du projet de service réécrit en 2014, et des préconisations de l'évaluation externe.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service plusieurs actions ont été menées :

- La mise en œuvre de la commission bientraitance qui aboutit en 2016, à la rédaction de la charte de bientraitance, véritable document de référence sur les orientations des pratiques internes. Nous avons programmé une série de travaux pour l'année 2017
- Le travail de collaboration avec l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs de Nîmes sur l'élaboration d'un référentiel métier Educateur Fonctionnel a été finalisé en fin d'année 2016 ; En 2017 nous aborderons le volet formation.
- Le travail d'élaboration de la démarche « projet individuel » avec le soutien de l'URIOPSS a été finalisée en juin 2016 ; depuis septembre 2016, nous fonctionnons avec ce nouvel outil et ces nouvelles pratiques.
- L'accompagnement temporaire de jeunes sourds et de familles dans le cadre de la prestation d'accompagnement temporaire, s'est achevée en juin 2016, à la demande de l'ARS, (ce qui est regrettable au regard des politiques actuelles...)
- La mise en œuvre des réunions départementales destinées à l'analyse pluridisciplinaire des situations, mais aussi à l'amélioration de la transversalité de nos compétences interdisciplinaires s'est poursuivie.

Toutes ces évolutions ont pu se mettre en place grâce à l'engagement des équipes du SESSAD et du management. Le changement est toujours une démarche complexe dans une entreprise, une association.

Ce changement dans le fil du projet de service est une exigence au regard de l'évolution des textes, mais aussi de la qualité d'accompagnement que nous souhaitons améliorer.

Les perspectives

Elles sont nombreuses ; il va nous falloir réfléchir aux alliances que nous allons tisser dans la grande région LR-MP avec nos homologues de Midi Pyrénées, des contacts sont déjà pris avec l'ARSEA, le CESDA d'Albi, le CDDSD de Rodez, et d'autres établissements.

Un des enjeux de cette démarche est de nous inscrire et d'être reconnus sur cette grande région.

Nous devons aussi sur l'ex-territoire de la région LR poursuivre nos collaborations avec les autres acteurs de la surdité, notamment le CROP Paul Bouvier et le CESDA.

D'autre part, nous le constatons, les demandes d'admission sont nombreuses (40 en 2017), ce qui induit des temps d'attente, préjudiciables à la rééducation qui doit être la plus précoce possible. Il sera donc nécessaire de faire remonter ces préoccupations aux ARS, afin d'envisager une évolution des réponses apportées (Augmentation de capacité, Agrément TSL, ...). Ce sont ici des enjeux majeurs pour le SESSAD.

Un autre enjeu sera notre capacité à tisser des alliances avec nos homologues afin d'optimiser la couverture territoriale, dans le respect des choix parentaux et de nos différents modes de prises en charge.

Enfin, le gouvernement à travers le rapport « Piveteau » prône le « Zéro sans solution », avec la suppression des ruptures de parcours. Nous nous y attachons en ayant le projet de développer notre plateforme SESSAD - SIJS, en la faisant reconnaître au niveau de la région LR, voire de la région MP. Dans ce sens nous élaborerons un projet plus étoffé que nous présenterons à l'ARS, et aux autres financeurs. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'un interlocuteur clairement identifié au sein de l'ARS pour envisager un échange sur nos propositions.

Enfin, en 2017, nous nous préparerons de nouveau, à l'évaluation externe qui se déroulera en 2018.





SIJS

Service d'Insertion Jeunes Sourds

PRESENTATION

Le Service Adulte a été créé en 1989 par l'ARIEDA pour répondre aux besoins des adultes sourds. Prévu pour accompagner les jeunes sortant du SESSAD, il s'est immédiatement adressé à toutes les personnes sourdes ou malentendantes ayant plus de 16 ans et habitant la région Languedoc Roussillon. Il propose aujourd'hui un panel de dispositifs adaptés permettant l'accompagnement ou la délivrance de prestations dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle, les demandes de prestations de compensation, ainsi que de la formation (études supérieures, formation professionnelle...).

Les missions du Service Adultes

L'objectif principal du service est de rendre accessibles les structures et dispositifs de droit commun existants (établissements d'enseignement supérieur, centres de formation professionnelle, entreprises, CAP EMPLOI, POLE EMPLOI, CAF, MDPH, etc.) Toutes les compétences professionnelles sont réunies pour permettre une inclusion sociale des adultes sourds.

LES DISPOSITIFS SERVICES ADULTES

Le Dispositif Emploi formation (DEF)

Le DEF est le prestataire des marchés PPS (Prestation Ponctuelle Spécifique) encadrés par l'AGEFIPH, sur les territoires des anciennes régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées pour ce qui concerne l'ARIEDA. Le service délivre les prestations commandées par des prescripteurs (pôle emploi, FIPHFP, cap emploi...) et mises en œuvre en milieu ordinaire pour les personnes sourdes en recherche d'emploi, dans l'emploi, en recherche de formation et en formation (alternance, CAP, Bac Pro...)

Le Pôle Etudes

Le Pôle Etudes propose l'accompagnement des étudiants déficients auditifs en université (licence, master, doctorat...), en formation par voie directe, qualifiante ou diplômante (BTS, formations AFPA, GRETA...)

Les Services Sociaux

Dans les départements du Gard et de l'Hérault, un accompagnement adapté est proposé pour les démarches quotidiennes : social, administratif, justice, santé...

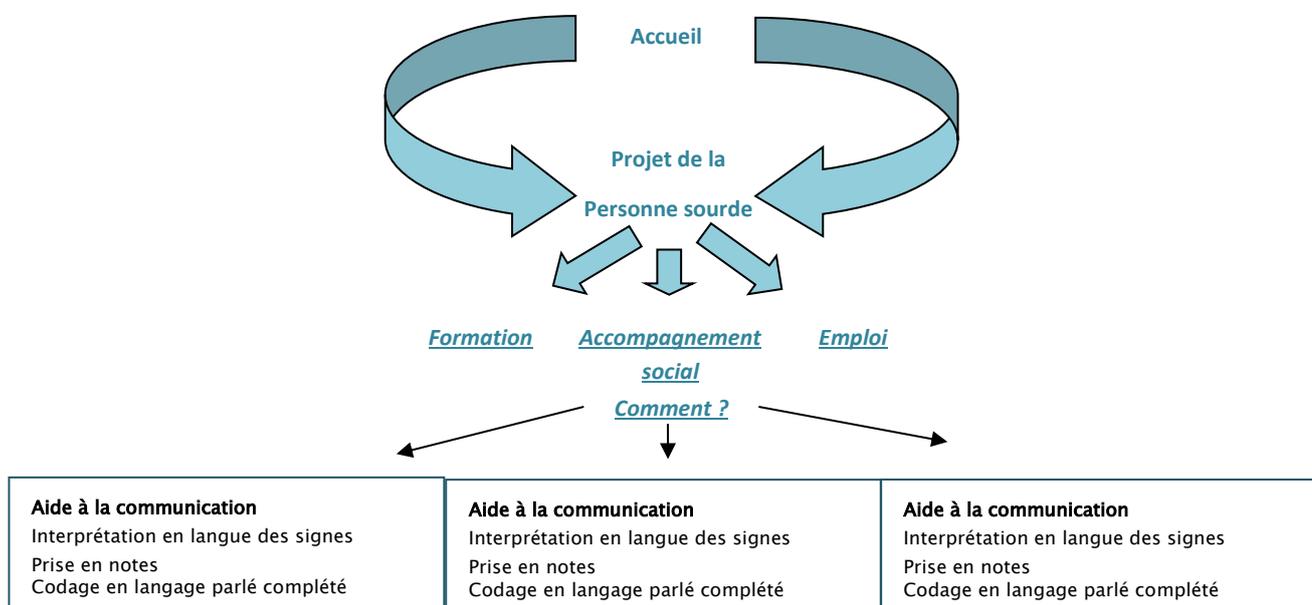
Dans l'Hérault, le SIMES s'articule autour d'un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), agréé par le Conseil départemental.

L'Equipe technique d'évaluation (ETEC)

Une équipe technique d'évaluation conventionnée, composée de professionnels de l'ARIEDA est mobilisée par les MDPH du Gard et de l'Hérault afin d'évaluer les besoins des personnes sourdes dans le cadre de leur demande de prestation de compensation du handicap.

LA MISE EN ŒUVRE

Les moyens mis en œuvre dépendent de la nature de la demande d'accompagnement. Les professionnels du Service Adultes utilisent le mode de communication usuel de la personne sourde permettant ainsi l'expression du projet personnel. Les prises en charges du Service Adulte privilégient l'intégration de proximité s'appuyant sur l'environnement humain de l'adulte sourd, quel que soit le lieu où il réside sur la région





DEF

**Dispositif
Emploi Formation**

PRESENTATION

En 2010, l'ARIEDA a répondu à un appel d'offre lancé par l'AGEFIPH, dont l'objectif est de répondre aux besoins des adultes déficients auditifs en matière d'emploi et de formation dans la région Languedoc Roussillon. L'ARIEDA a été retenue et a obtenu ce marché pour une durée de 4 ans. En 2014 l'ARIEDA a de nouveau répondu à cet appel d'offre et a obtenu le marché jusqu'en 2018.

Fin 2015, l'ARIEDA a été informé du retrait du prestataire PPS (Prestations Ponctuelles Spécifiques) Handicap Auditif sur la région Midi Pyrénées, créant ainsi une possibilité de se positionner sur cette partie du territoire de la nouvelle région Occitanie. Le Conseil d'administration a alors décidé de répondre à cet appel d'offre en partenariat avec une SCOP locale. Le marché a lui a été attribué et a débuté en avril 2016.

Les actions du DEF s'organisent toujours autour des Prestations Ponctuelles Spécifiques, mobilisables sur demande (prescription) des prescripteurs que sont les Cap Emploi, SAMETH (Services d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés), Pôle Emploi et les MLI (Mission Locale d'Insertion), le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) de la Région Occitanie. En fonction du projet du bénéficiaire, des prestations adaptées sont mises en place :

- Sur le plan de la formation (alternance), la mission du service est de garantir aux personnes sourdes l'accès aux contenus pédagogiques. Un projet d'accompagnement individualisé, basé sur l'étude des besoins de l'utilisateur, est établi. Sont également proposés une sensibilisation des formateurs à la surdité et des aménagements favorisant la communication et l'accès aux cours (prise de notes, interprétation en langue des signes, soutien pédagogique...)
- Sur le plan de l'emploi, le service intervient à trois niveaux :
 - venir en soutien des prescripteurs dans la recherche d'emploi,
 - garantir une bonne insertion dans l'emploi,
 - stabiliser l'emploi en sensibilisant l'environnement (entre autres).

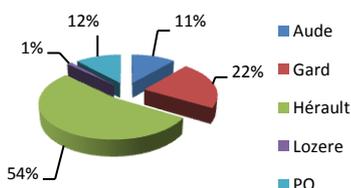
VOLUME DE L'ACTIVITE EN 2016

	Réalisé 2016
Nombre de bénéficiaires	319
Nombre d'heures	10 615 h

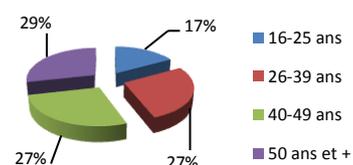
Pour l'année 2016 et sur le territoire de l'ancienne région Languedoc Roussillon, 319 personnes adultes sourdes (162 femmes/156 hommes) ont bénéficié d'une prestation du Dispositif Emploi Formation de l'ARIEDA. Le volume horaire permettant l'accueil de ces bénéficiaires a été de 10 615 h, soit 315 h de plus que sur l'année 2015, pour des prestations allant d'un simple accueil jusqu'à la mise en œuvre de prestations sur un parcours de formation professionnelle, une recherche d'emploi ou une recherche de formation. **15 personnes ont trouvé un emploi, soit 3 de moins qu'en 2015.** L'ensemble des données en terme de volume d'activité, reste sensiblement le même que sur l'année précédente.

REPARTITION DES BENEFICIAIRES

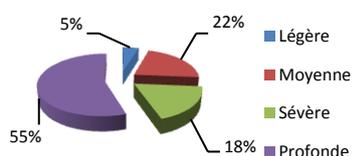
Par département



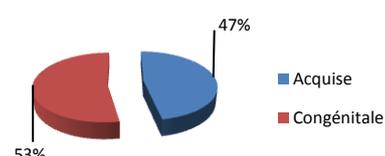
Par catégorie d'âge



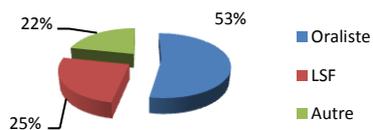
Par type de surdité



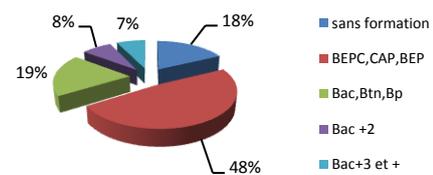
Par origine de la surdité



Par mode de communication



Par niveau de qualification



En 2016, le public est constitué majoritairement d'adultes de 25 à 50 ans possédant un petit niveau de qualification de type CAP et BEP. Sur les 319 personnes ayant bénéficié de nos services, 172 personnes sont originaires de l'Hérault, soit 54 % de la population suivie. Les personnels de l'ARIEDA interviennent sur l'ensemble des départements de la région, dans des proportions très diverses. Le département le moins mobilisateur de PPS reste la Lozère, avec 1 % de bénéficiaires.

Les bénéficiaires du dispositif PPS AGEFIPH sont majoritairement des sourds profonds (55%), d'origine congénitale (53%) et communiquant à l'oral (53%). 25% de la population suivie communique en LSF et 22% s'appuient à la fois sur l'oral et la LSF.

Depuis plusieurs années et aujourd'hui encore, les équipes sont parfaitement repérées par les partenaires et les usagers, et en mesure d'assurer une bonne couverture du territoire. Leur expérience et leur pluridisciplinarité (psychologues, interfaces de communication, interprètes, soutien pédagogique et éducateurs) apportent des appuis spécifiques complémentaires. En plus des bureaux du siège de l'ARIEDA sur Montpellier, des permanences sont assurées au local ARIEDA de Nîmes, 21 rue Charlemagne. Un local a été ouvert à Perpignan (2014), square Aristide Maillol.

PARTENARIATS

La relation de proximité avec les différents prescripteurs de la région reste indispensable à la mise en œuvre optimum du dispositif PPS AGEFIPH. Les spécificités de la surdité nécessitent une mobilisation permanente des équipes du DEF, afin de permettre à chaque bénéficiaire de participer à la mise en œuvre d'un projet d'insertion en adéquation avec sa situation de handicap. Par ailleurs, cette disponibilité des acteurs du service DEF auprès des conseillers de l'insertion professionnelle, est la garantie d'une sensibilisation quotidienne de ces derniers face à un handicap invisible et trop peu considéré, souvent par méconnaissance.

Le service peut se féliciter de ses excellents contacts avec les différents prescripteurs de la région, qui savent qu'ils peuvent compter sur les compétences communicationnelles, le professionnalisme et l'engagement des intervenants pour promouvoir l'insertion professionnelle des adultes sourds. Cela s'illustre par exemple par un projet expérimental développé dans le Gard, à l'initiative d'une Interface de communication de l'ARIEDA et d'un conseiller en insertion du Cap emploi de Nîmes. Cette initiative, intitulé « Atelier projet », a pour objectif de permettre à un public sourd signant (LSF), d'élaborer et de valider un projet professionnel, mais également de donner à ces bénéficiaires sourds, l'accès aux échanges dans un collectif.

Une autre illustration au travers du rôle pivot de la coordinatrice PPS de l'ARIEDA, qui par sa disponibilité et sa connaissance du dispositif, est en mesure d'assurer une permanence téléphonique et une information des publics et prescripteurs, en complément des interfaces de communication présentes sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le DEF participe depuis deux ans à la formation (sensibilisation à la surdité, comment accueillir une personne sourde...) des référents « Travailleurs Handicapés » des centres de formation de la région, ainsi que des pôles emploi.

BILAN ET PERSPECTIVES

Comme il est rappelé chaque année dans le rapport d'activité, les problématiques repérées sur le précédent marché AGEFIPH restent d'actualité :

- Dans le cadre de l'appel d'offre, les déplacements ne sont pris en charge que sur la base d'un forfait, seuls les temps de face à face avec les usagers étant valorisés. Cette contrainte peut, à terme, mettre en péril l'équilibre budgétaire du service.

- La politique d'appel d'offre pose question. Si elle permet d'envisager une gestion à moyen terme des ressources humaines, elle place les acteurs du secteur dans un contexte concurrentiel et précaire, qui n'est pas nécessairement bénéfique au développement d'une qualité à long terme. (Equipements, formation des intervenants, partenariats,...)

En effet, d'un côté, la demande des personnes sourdes s'avère très fluctuante : il peut y avoir une multiplication d'entrées en formation sur un trimestre, suivie d'une pénurie de sollicitation. De l'autre, des moyens humains importants et pluridisciplinaires (interfaces, interprètes, psychologues, éducateurs...) doivent être rassemblés pour répondre à cette demande, et ce à l'échelle de la région. Le service est constamment à la recherche du meilleur équilibre et commence à trouver des indicateurs, des organisations qui rendent ses actions plus cohérentes.

Dans ce sens, un poste de référent SAMETH a été créé à la fin de l'année 2014 et a été opérant tout au long des années 2015 et 2016. Ce poste a permis de garantir une certaine réactivité face aux sollicitations des services d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

L'équipe du Dispositif Emploi Formation de l'ARIEDA, s'est investie dans l'élaboration d'un projet de service dont le travail d'écriture a débuté en 2015 et s'est poursuivi sur toute l'année 2016. Ce document était inexistant sur le service et ce travail d'écriture piloté par le Directeur, a permis des temps d'échange et de réflexion qui ont abouti à une harmonisation des pratiques et la définition d'un cadre commun s'appuyant sur l'expérience de terrain acquise depuis la création du service Adultes, sur le projet associatif réactualisé en 2014, le cadre posé par le marché AGEFIPH et de la loi du 11 février 2005.

En parallèle à ce travail essentiel pour l'organisation du service, les membres de l'équipe DEF poursuivent leur travail de « structuration » du service. En 2016, l'équipe a bénéficié d'une formation « remise à niveau LSF ». Cette initiative devrait être reconduite tous les deux ans et ainsi, permettre à chacun des salariés du service se maintenir à un bon niveau de communication en LSF.

Par ailleurs, différents chantiers sont à l'œuvre autour de l'identification la plus précise des besoins du service en termes de formation et d'information :

- les enjeux et limites de nos interventions dans le contexte de l'insertion professionnelle, en s'appuyant sur la systémie :
- la cyber sécurité/
- la politique de l'emploi accompagné/
- l'audioprothèse : les aménagements de poste et les aides techniques, etc...
- Enfin, pour l'année 2017, l'équipe du DEF a pour objectifs :

- De poursuivre son travail d'optimisation des moyens visant à réactualiser ses outils et modalités de présentation des sensibilisations à la surdité auprès des prescripteurs et des entreprises.
- De mener une réflexion sur la possibilité de s'appuyer sur un outil de la vidéocommunication facilitant ainsi les contacts et échanges à distance et sur l'ensemble du territoire avec des personnes sourdes
- Et, s'intéresser à un nouveau dispositif, l'emploi accompagné qui à priori, pourrait venir en complément des pôles insertion professionnelle et insertion sociale du service Adultes de l'ARIEDA.

Le DEF Midi Pyrénées

En Avril 2016 nous avons obtenu le marché des PPS dans l'ex-région Midi Pyrénées. Pour mettre en œuvre ce marché, nous avons noué un partenariat avec une SCOP, « Autrement Dit ».

La réalisation de ce marché, nous a semblé correcte, au vu des particularismes liés à ce démarrage en cours d'année sur un nouveau territoire, avec un nouveau partenaire et de nouveaux interlocuteurs et prestataires.

Nous avons réalisé sur ce marché :

	Réalisé 2016
Nombre de bénéficiaires	209
Nombre d'heures	4 820 h

Le marché prend fin le 17 juillet 2017, nous envisageons de candidater au prochain appel d'offre qui sera publié, seul, cette fois ci ; la coopération avec la SCOP, ayant complexifié l'organisation.



Pôle Etudes

PRESENTATION

Dans le cadre des missions du Pôle Etudes de l'ARIEDA, nous sommes amenés à accompagner les étudiants sourds dans l'enseignement supérieur sur l'ancienne région LR : Lycées (classes prépa, BTS, BAC, Bac Pro, CAP ; Universités (Licence, Master, DUT) ; Ecoles supérieures. Conformément à la loi « handicap » de 2005, il est indispensable que ces étudiants en situation de handicap puissent suivre une scolarité normale dans l'enseignement supérieur et continuer à bénéficier, dans les mêmes conditions que dans l'enseignement secondaire, d'un projet individuel d'intégration.

Il s'agit d'élaborer en commun entre l'étudiant, le Pôle études et l'établissement d'accueil un projet de compensation qui tienne compte de différents paramètres. Ce projet n'est pas seulement fonction de la surdité mais également des différentes situations de communication rencontrées au cours de la formation : la forme du cours (magistral, TP, TD), de l'intervenant (timbre de voix, articulation, débit...) et du lieu (insonorisation, utilisation de micro...). Il est important également d'inscrire ces moyens de compensation dans une démarche d'équité vis-à-vis des autres étudiants, ce qui suppose un travail constant d'écoute et de concertation avec les équipes pédagogiques. Les moyens d'actions sont variés et se réalisent principalement auprès des étudiants sourds mais également auprès des établissements qui accueillent ces étudiants. Il s'agit d'un travail de concertation pour mobiliser au mieux les ressources internes de l'établissement d'accueil et organiser la cohésion de ces différentes actions.

Exemples de mesures mises en œuvre dans le cadre du Pôle Etudes :

- Aide à l'élaboration du projet personnalisé et évaluation des besoins liés à la surdité
- Recherche des professionnels compétents, organisation et planification des différents intervenants
- Sensibilisation à la surdité auprès des équipes pédagogiques et des classes
- Soutien spécifique aux apprentissages : rendre accessible l'apprentissage en amont ou en aval du cours.
- Interprétation Langues des Signes Française / prise de notes/ LPC
- Accompagnement lors des examens (reformulation des consignes)

Chaque année, plusieurs jeunes ayant été accompagnés par le SESSAD de l'ARIEDA ou d'autres SESSAD de la région (CESDA, CROP...), sortent des dispositifs enfants et sont pris en charge par le Pôle Etudes (à partir de 16 ans). Dans ce cadre nous avons eu plusieurs rencontres avec le CESDA et le CROP Paul Bouvier afin d'améliorer les orientations.

Si ce passage au Pôle études est généralement généré par des questions d'ordre administratif, il est important d'en faire une opportunité, en permettant au jeune d'investir progressivement son nouveau statut d'adulte (ou d'adulte en devenir) et d'acquiescer son autonomie.

Le service « adultes » de l'ARIEDA souhaite que cette transition s'opère en douceur, en respectant le rythme de chaque famille. La famille reste un partenaire privilégié des professionnels, mais le jeune majeur est pris en compte en tant que tel. Les professionnels travaillent dans le sens de son autonomie et de sa responsabilisation. Sa participation et sa mobilisation dans son projet professionnel sont indispensables. D'où la création de la plateforme SESSAD/Service adultes destinée à apporter aux jeunes et aux familles, toutes les informations nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle.

Malheureusement, il n'est pas toujours possible d'accompagner les jeunes : il est des cas où les financements nécessaires ne sont pas mis à disposition. Cela concerne certains ministères (de la santé, de l'agriculture...), les étudiants inscrits dans des établissements privés (grandes écoles notamment), ou dans certaines universités. En effet, les universités disposent de moyens financiers spécifiques, pris sur une enveloppe nationale, pour la gestion des étudiants en situation de handicap. Certaines ont choisi de gérer la totalité des besoins des étudiants en mettant uniquement en œuvre des ressources internes. Dans ces cas de figure, le service tente tout de même de défendre les intérêts des jeunes en faisant appel aux associations nationales auxquelles l'ARIEDA adhère : Droit au Savoir (et son échelon local, le GRAPHEs-LR) et l'UNAPEDA.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE

Période de janvier à juin 2016

Entre le 1er janvier et le 30 juin 2016, 16 jeunes ont été accompagnés sur 8 établissements de formation supérieure répartis sur 3 départements : l'Aude (1 étudiant), le Gard (3 étudiants), et l'Hérault (14 étudiants).

Filière d'études des 16 jeunes-Période de Janvier à Juin 2016

PHARMA 3ème année	Pharmacie	1 étudiant : arrêt du suivi
MASTER 1	Droit public des affaires	1 étudiant : arrêt du suivi
DUT 1	Chimie environnement	1 étudiant : abandon et réorientation en BTS hors région 1 étudiant : passage année supérieure
PACES Première Année Commune aux Etudes de Santé	Pharmacie	1 étudiant : arrêt du suivi
Licence 1	Economie Mathématiques, informatique	1 étudiant : passage année supérieure 1 étudiant : arrêt du suivi
Licence 3	Chimie	1 étudiant : diplôme obtenu, passage en MASTER
BTS 1	Economie du bâtiment	1 étudiant : passage en année supérieure
BTS 2	Comptabilité et gestion des entreprises Comptabilité et gestion des organisations Assistant de gestion PME PMI Etudes Economie Construction	1 étudiant : diplôme obtenu 1 étudiant : diplôme obtenu 1 étudiant : diplôme obtenu 1 étudiant : diplôme obtenu
CAP	Vente multi spécialité Cuisine	1 élève : diplôme obtenu 1 élève : passage en année supérieure
Seconde générale	STI 2 D	1 élève : passage en année supérieure

11 jeunes sur 16 ont validé leur année, soit 70 %.

Les jeunes ayant obtenu leur diplôme et rentrant sur le marché du travail peuvent être soutenus dans leurs démarches de recherche d'emploi par le Dispositif Emploi Formation (DEF) de l'ARIEDA.

Période de septembre à décembre 2016

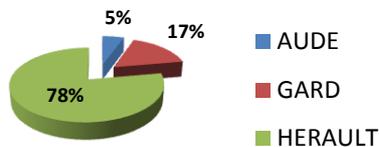
Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2016, l'ARIEDA a réalisé des actions d'accompagnement auprès de 16 jeunes en situation de handicap auditif dont 8 nouveaux suivis. Ces accompagnements ont été effectués sur 7 établissements de formation supérieure répartis sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon.

Filière d'études des 16 jeunes - Période de Septembre à Décembre 2016

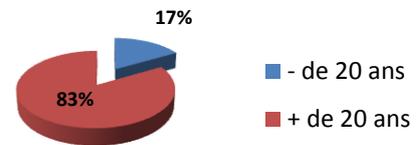
MASTER	1 Droit public aux affaires	
PACES Première Année Commune aux Etudes de Santé	1ère année Pharmacie 3ème année Pharmacie	Nouvel étudiant
DUT	DUT 1 Chimie Environnement	Nouvel étudiant
Licence	1 Chimie environnement 1 Economie 1 Mathématiques informatique 3 Chimie	Nouvel étudiant Nouvel étudiant Nouvel étudiant
BTS	1ère année Economie du bâtiment 1ère année Etudes Economie Construction 2ème année Assistante de gestion PME PMI 2ème année Comptabilité gestion	Nouvel étudiant
BAC	Seconde générale Terminale BAC PRO Sciences et technologies de la santé et du social	Nouvel élève
CAP	Vente multi spécialité	Nouvel élève

ANALYSE DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE EN 2016

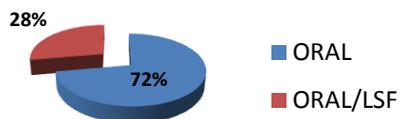
Répartition par zone géographique



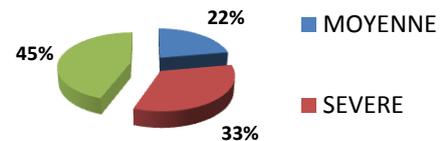
Répartition par catégories d'âge



Répartition par mode de communication



Répartition par type de surdité



BILAN ET PERSPECTIVES

Chaque année, de nouveaux jeunes s'adressent au Pôle Etudes pour mettre en place un accompagnement individualisé qui s'illustre au travers des projets d'accompagnement aux études.

A l'aube d'une nouvelle année, les besoins exprimés par l'étudiant ne sont pas toujours clairement identifiés, notamment parce qu'il n'a pas conscience des difficultés qu'il va rencontrer. La prise en charge peut donc régulièrement évoluer en cours d'année en fonction de la réalité, d'où la nécessité d'être en capacité de réévaluer le Projet d'Accompagnement Individuel en cours d'année.

Chaque étudiant ayant un projet et des besoins différents, le service s'adapte en permanence, cela à l'échelle de la région. Aussi, il peut s'avérer parfois difficile de trouver des personnes spécialistes de la discipline recherchée et développant des compétences pédagogiques propres à favoriser la progression du jeune étudiant.

Le service Pôle Etudes évalue les besoins des jeunes qui le sollicitent et cherche à obtenir auprès des financeurs (Universités, Rectorat...) les budgets nécessaires pour mettre en œuvre les aménagements requis. Il faut négocier les montants des aides apportées, cela induit parfois des niveaux d'accompagnement qui doivent être revus par rapport aux demandes. Les Universités disposent aujourd'hui des moyens pour gérer en interne l'accompagnement des étudiants handicapés et font de moins en moins appel à l'expertise des associations. En revanche, le service peut se réjouir de son solide partenariat avec le Rectorat et il est à espérer qu'il continuera à s'inscrire dans la durée.

Cette année encore, l'ARIEDA a joué un rôle actif au sein du GRAPHES L-R, dont l'objet est de défendre les intérêts des étudiants handicapés à l'échelle régionale. Cela s'est traduit par une présence régulière aux réunions ainsi qu'au Salon de l'Etudiant. En 2016, lors de ce salon, la coordinatrice du Pôle Etude de l'ARIEDA ainsi que des membres du Conseil d'Administration ont activement participé à l'animation d'une table ronde. Il s'agit également de maintenir une veille active quant aux différentes initiatives de l'Association « Droit au Savoir ».

Une fois de plus, les résultats obtenus par le Pôle Etudes prouvent chaque année qu'il est parfaitement possible pour les jeunes sourds de poursuivre leurs études dans des domaines très variés, quelle que soit l'importance de leur handicap. Il est donc indispensable de poursuivre cette action en ce sens.

Enfin, le dispositif « plateforme SESSAD/Service adultes » ne cesse d'évoluer au fil des années afin de mieux répondre au nouveau statut du jeune vers sa vie d'adulte.



SIMES

**Service d'Interprétation et
de Médiation pour Sourds**

SAVS

PRESENTATION

Durant cette année 2016, l'équipe s'est appliquée à mettre en œuvre les outils du projet du Service d'Interprétation et de MEdiation pour Sourds (SIMES), dont la réécriture s'est opérée en 2014. En effet, après avoir consacré l'année 2015 à finaliser l'écriture de ce projet de service et à s'approprier ses outils (loi 2002.2), l'équipe a opéré une réorganisation du service, permettant ainsi de dégager du temps à l'accueil spécifique des usagers tout en maintenant des permanences d'accueils sans rendez-vous. Cette initiative a permis d'adapter le service aux nouveaux outils et de dégager du temps à la mise en œuvre des PAI (Projet d'accompagnement individuel) afin de répondre aux attentes et à la diversité des situations portées par les usagers du service.

Mission :

L'objectif du SIMES est de favoriser l'insertion sociale et culturelle des adultes sourds du département de l'Hérault.

Dans le cadre de son soutien aux personnes handicapées, le Conseil Départemental de l'Hérault finance ce SAVS dont la gestion est confiée à l'ARIEDA (Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficients Auditifs).

Moyens :

L'équipe du SIMES est constituée en 2016 de :

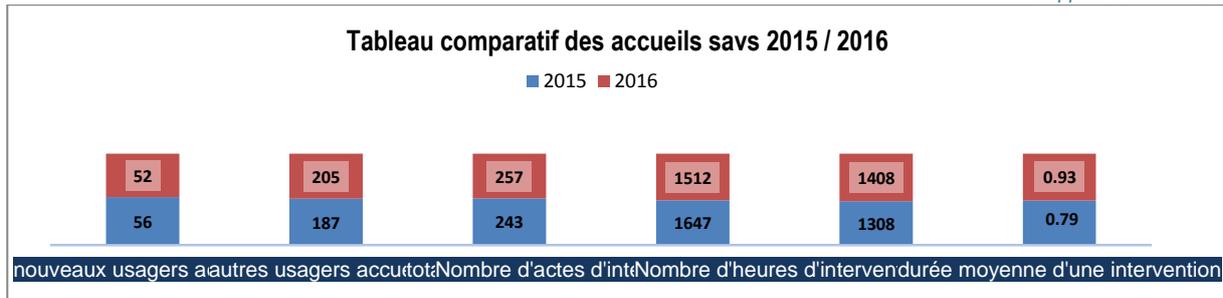
- Un **Directeur** (non imputé au budget)
- Un **Chef de service** (0,4 ETP),
- Une **psychologue** (0,25 ETP)
- Une **secrétaire** (1 ETP)
- Deux **travailleuses sociales** (2 ETP)

A noter par rapport à 2015 : le service bénéficie d'un 0.5 ETP supplémentaire de travailleur social depuis la signature du CPOM en début d'année 2016

STATISTIQUES ET ANALYSES

L'agrément du SIMES est de 40 places. Le nouveau cahier des charges impose aux établissements d'intégrer la notion de file active à leurs prises en charge, ce qui était déjà le cas pour le SIMES de l'ARIEDA, depuis sa création.

TABLEAU COMPARATIF DONNEES SIMES SAVS 2015 ET 2016			FREQUENCE DES RDV PAR USAGERS SAVS / COMPARATIF 2015 ET 2016		
	2015	2016	Fréquence	En 2015 / Nombre d'usagers	En 2016 / Nombre d'usagers
Nouveaux usagers accueillis	56	52	De 1 à 5 rdv/an	170	169
Dont suivis SAVS à ce jour ou en cours	17	6	De 6 à 10 rdv/an	40	48
Dont accompagnement simple sans notification SAVS		17	De 11 à 15 rdv/an	12	20
Sans suite à ce jour		29	De 16 à 20 rdv/an	6	8
Autres usagers accueillis*	187	205	De 21 à 30 rdv/an	7	6
Nombre total d'usagers accueillis	243	257	De 31 à 40 rdv/an	2	5
Nombre d'interventions (** hors réunions)	1647	1512	Plus de 40 rdv/an (jusqu'à 87 actes)	6	1
Nombre d'heures d'interventions (***) hors réunions)	1308	1474			
* déjà présents dans l'accompagnement			Total	243	257
** 78 réunions pour 352 h de travail ont été effectuées en 2016, hors réunions usagers avec d'autres acteurs					
*** 21 réunions pour 19h de travail TS/Usagers/Partenaires sociaux					



En 2016 le service a accompagné 257 personnes en file active. Le nombre d'usagers a augmenté de 5.7% entre 2015 et 2016, soit 14 personnes.

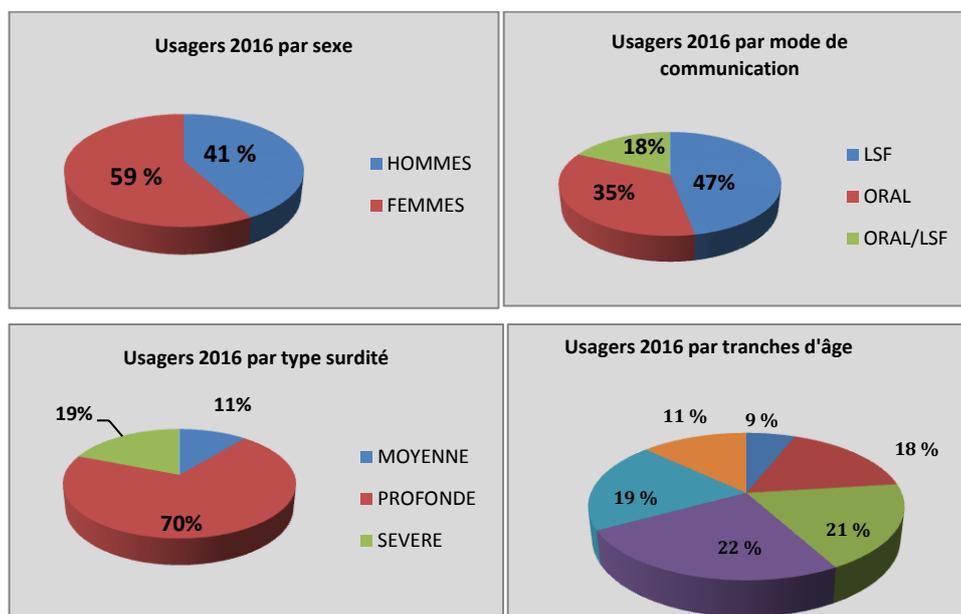
Nouveaux usagers : Si en 2016 38 usagers sont sortis du dispositif ou n'ont pas fréquenté le service, 52 nouveaux usagers se sont présentés. On remarque une très légère diminution de nouveaux usagers accueillis (-4) par rapport à 2015

Les actes : La baisse du nombre d'actes d'intervention s'explique par une meilleure identification des besoins des usagers suite à la mise en place du projet d'accompagnement individuel (PAI), ainsi qu'à un discernement plus clair des cadres d'accompagnement (information, acte simple, accompagnement individualisé).

Toutefois, cela a entraîné une augmentation du nombre d'heures et de la durée moyenne d'intervention, notamment du fait de l'augmentation du temps de travail administratif et de partenariat avec d'autres acteurs du secteur social. S'ajoute à cela certaines spécificités d'une partie des nouveaux usagers accueillis : origine étrangère avec situation à régulariser, problèmes de communication intensifiée, etc

POPULATION

Caractéristiques des usagers du SIMES :



Nous constatons toujours un  cart important entre les femmes (plus nombreuses) et les hommes qui font appel au SIMES, soit 15%. La r partition des modes de communication reste stable par rapport   2015, avec toutefois une l g re augmentation (3%) d'usagers communiquant en langue des Signes (LSF). 70% des usagers sont sourds profonds.

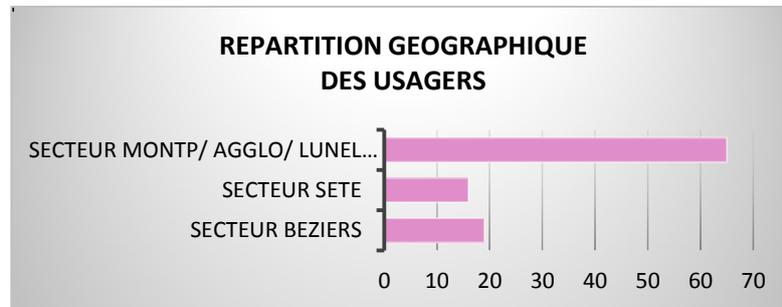
Un quart des personnes accueillies ne signent pas du tout et ne communiquent que par la parole (lecture labiale, restes auditifs et suppl ance mentale), parfois avec difficult , notamment dans la compr hension-logique. **18 % de la population accueillie est capable de communiquer en langue des signes ET en fran ais oral.**

Nous constatons  galement, par rapport   2015, une augmentation de 4 points des tranches d' ge 18/25 - 26/35 ans. De la m me mani re, la proportion d'usagers des tranches d' ge 36/45 a l g rement augment  de 2 points. La fr quentation des usagers de la tranche d' ge 46/55 ans en revanche a baiss  de 3 tandis que les 46/65 ans reste stable (- 1), et celle des plus de 65 ans a augment  de 5.

Nous pouvons porter notre attention entre autre, sur la tranche d'âge des 18/25 ans dont l'augmentation est certainement en partie liée à la coopération accrue entre le Dispositif Emploi Formation de l'ARIEDA et le Simes SAVS (accompagnement commun sur deux plans différents – insertion professionnelle/insertion sociale).

Enfin, le travail de partenariat, de visibilité du service ainsi que sa spécificité quant à l'accompagnement des personnes sourdes, entraîne davantage d'orientations réalisées par des professionnels extérieurs vers le service. Ceci étant, ces points restent à développer durant l'année 2017.

Répartition géographique des usagers dans le département de l'Hérault :



La majorité des usagers du SIMES résident sur le secteur de Montpellier, et environs (secteur nord/nord-est/est de Montpellier, de St Mathieu de Trévières/Claret à Lunel et la Grande Motte), tandis que 35% vivent sur les secteurs de Sète et Béziers.

Permanences sur le département

Lodève a été suspendue du fait d'une très faible fréquentation par la population sourde/malentendante. (Les éventuelles personnes sourdes sont suivies depuis Béziers)

Sète – ouverture d'une seconde permanence sans rendez-vous avec la mise à disposition de locaux par l'association AVH suite à une augmentation des demandes et suivis sur ce secteur

Béziers – Modification des permanences (dates et lieu). La permanence créée le mercredi matin en remplacement de celle du lundi matin à la Devèze a entraîné une baisse de la fréquentation des usagers.

Ouverture sur **Sète et Béziers** d'un lieu d'accueil dédié aux rendez-vous afin de rendre plus fluides les permanences sans rendez-vous.

ACCOMPAGNEMENT

Les cadres d'accompagnement

Comme indiqué dans le projet de service, plusieurs densités d'accompagnement sont prévues et définies comme suit :

Niveau	Nature et fréquence des prestations
Léger	2 Contacts téléphoniques, passages mensuel Délivrance prestations de base
Régulier	2 Contacts téléphoniques ou sur RDV mensuels avec réalisation d'une prestation spécifique
Soutenu	Accompagnement intensif sur des objectifs qui nécessitent une rencontre par semaine avec des prestations spécifiques Peut s'appliquer également sur des durées limitées dans les situations de crise

Le SIMES S.A.V.S. a identifié, deux types d'accompagnement qui s'apparentent plus à des prestations. Celles ci sont complémentaires aux projets d'accompagnements individuels (PAI) qui sont mis en place pour des suivis légers, réguliers ou soutenus. Il s'agit de l'accompagnement individuel simplifié (AIS) qui se décline en deux niveaux:

- AIS1, pour une aide à la constitution d'un dossier MDPH
- AIS2, pour les usagers ayant des besoins très ponctuels et de base (appels téléphoniques, explication de courrier) en plus ou séparément de l'aide à la constitution d'un dossier MDPH .

Ce public (pour les AIS) représente un temps de travail conséquent et ces accompagnements ou prestations sont essentiels car ils permettent d'une part une gestion plus fluide des impératifs (surtout administratifs) du quotidien et d'autre part, ils ont une fonction préventive dans la mesure où ils permettent d'éviter la dégradation des conditions d'accès aux services de droits communs pour les usagers qui sollicitent le service.

En 2016 nous avons élaboré 55 Projets d'accompagnement Individuels (PAI). Par ailleurs, nous avons effectué 54 accompagnements individuels simplifiés (AIS).

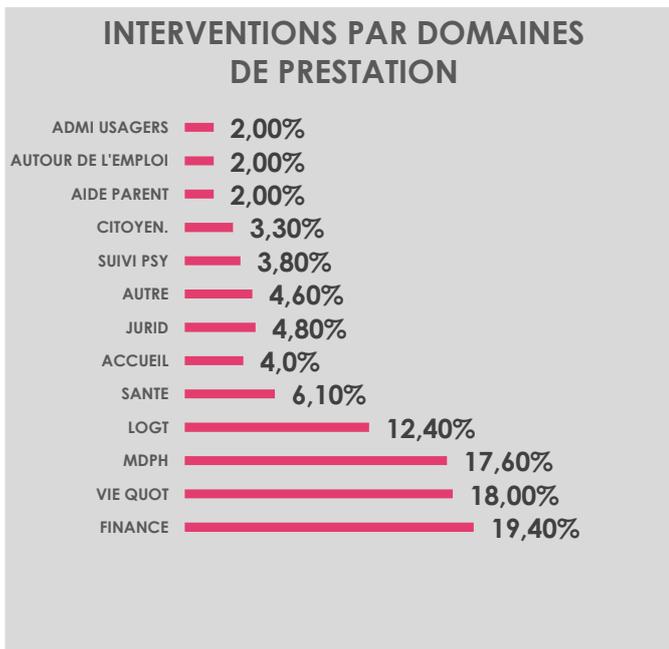
Répartition des accompagnements par sous-catégories (en nombre) :

- **22 AIS1** : Accueils pour des informations sur le dispositif et aide à la constitution d'un dossier Mdp
- **32 AIS2** : Demandes ponctuelles (pour une explication de courrier ou un appel téléphonique...) en complément éventuel de l'aide à la constitution de dossier MDPH.
- **36 PAI légers** : Suivis plus importants que le simple AIS, nécessitant une période d'accompagnement complémentaire pour répondre à un besoin spécifique (retraite, logement, divorce, etc...)
- **17 PAI réguliers** : Accompagnement pour plusieurs problématiques et/ou nécessitant plusieurs rendez-vous mensuels
- **2 PAI soutenus** : Accompagnement renforcé, avec plusieurs problématiques, ou une très forte difficulté rencontrée par l'utilisateur, nécessitant un suivi soutenu

Enfin, le projet de service prévoit la possibilité d'adapter ces niveaux d'accompagnement à la situation de la personne.

Les domaines d'intervention

Les domaines d'intervention sont principalement déterminés en fonction du besoin exprimé par l'utilisateur et/ou des constats établis par ce dernier, en collaboration avec les professionnels du SIMES.



Domaine d'intervention	2016	en nombre d'actes
FINANCE	19.40 %	293
VIE QUOTIDIENNE	18.00 %	270
MDPH	17.60 %	267
LOGEMENT	12.40 %	187
SANTE	6.10 %	93
JURIDIQUE	4.80 %	73
AUTRE *	4.60 %	70
ACCUEIL	4.00 %	60
SUIVI PSY	3.80 %	58
CITOYENNETE	3.50 %	50
AIDE PARENTALITE	2.00 %	30
AUTOUR DE L'EMPLOI	2.00 %	30
ADMINISTRATIF	2.00 %	31

*Réunions, relais, écoute, mobilité, médiation, entretien point situation

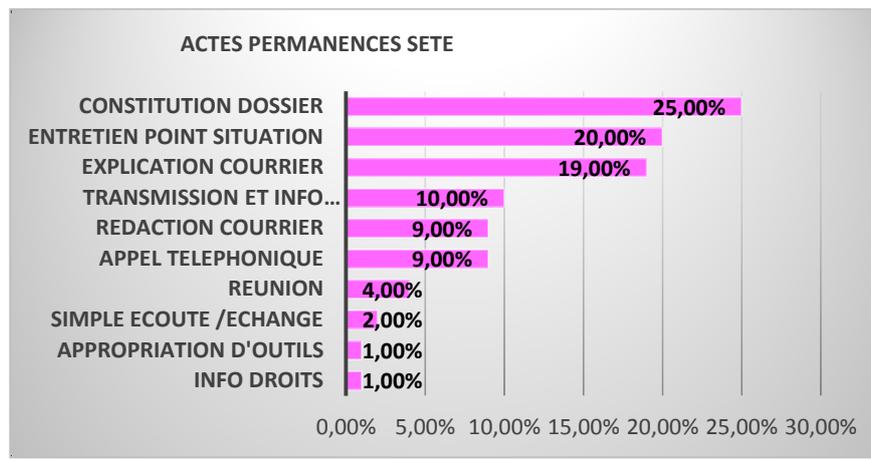
Les actes

Nous avons repéré 12 types d'actes principaux, mis en pratique lors des entretiens avec l'utilisateur :

- L'appropriation d'outils
- L'accompagnement physique (à un rdv, sur un lieu institutionnel, etc...)
- L'appel téléphonique,
- La rédaction d'un courrier/mail,
- L'explication d'un courrier,
- La constitution d'un dossier (MDPH, HLM, demande de CMU etc ...)
- L'échange et l'écoute,
- La proposition d'orientation (vers un autre partenaire, un CCAS, etc...)
- La réunion,
- L'information sur les droits (service/dispositifs, etc)
- L'entretien pour un point sur la situation
 - La recherche d'information

Exemple de pratiques sur l'un des lieux de permanence :

SETE - PERMANENCES ESPACE VICTOR HUGO ET AVH



Les acteurs/partenaires sollicités

Quelques acteurs sollicités en 2016 par le Simes dans le cadre de l'accompagnement des usagers (liste non exhaustive)

- **AIDE A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER**
MDPH, ACS, Mutuelles, FDC...
- **PRESTATIONS SOCIALES :**
CAF, CCAS...
- **PRESTATION SANTE**
CPAM, Pôle sourds, centres hospitaliers, médecins...
- **EMPLOI**
Dispositif Emploi Formation de l'ARIEDA, Agefiph, Pôle emploi, Cap emploi (Sameth)...
- **LOGEMENT**
Hlm, Dalo, Assurances, Adil, Edf, agences immobilières...
- **CITOYENNETE**
Préfecture, Ofii, Cimade, Cicade...
- **JUSTICE**
Tribunal, greffiers, police/gendarmerie, avocats...
- **FINANCES**
Impôts, banques, organismes de crédit, huissiers...
- **AIDE A LA PARENTALITE**
Pmi, Ase, écoles...
- **RETRAITE**
Carsat, Caisses complémentaires, Aides à domicile, Udaf...
- **RESEAU ASSOCIATIF**
Cidff, Planning Familial ...
- **AUTRES**
Opérateurs téléphoniques, dépannage, agences (immobilières, touristiques...), auto-écoles...

Quelques constats d'équipe :

- En 2016, la mise en place et l'appropriation des outils de la loi 2002.2 s'est poursuivie au sein du service. Les outils et en particulier les Projets d'Accompagnement Individuels ont pris place et sens dans le quotidien du service. Il a néanmoins fallu opérer quelques ajustements qui nous ont amenés par exemple à créer de nouveaux niveaux d'accueils (AIS).
- Une nouvelle dynamique est née cette année autour de la création d'un groupe « Actions collectives » suite à une réunion entre les salariés du service et les usagers. En effet, le cahier des charges diffusé par le Conseil Départemental de l'Hérault indique que :
 - « Des activités collectives peuvent être organisées par les services d'accompagnement sous réserve qu'elles :
 - Contribuent à l'autonomisation ou au maintien de l'autonomie de l'utilisateur
 - REMPLISSENT un rôle thérapeutique, éducatif ou d'appui à la socialisation dans le cadre du projet individuel ».
 Dans cette perspective, ce groupe de travail composé d'utilisateurs volontaires et de travailleurs sociaux s'est investi à faire des recherches, organiser des rencontres... à partir de thématiques pré-définies lors de la réunion utilisateurs/salariés.
- Depuis plusieurs années nous avons énormément de difficultés à trouver des relais pour l'accompagnement des personnes sourdes de plus de 60 ans. Cette information a été remontée aux services départementaux mais il paraît nécessaire pour le service de s'arrêter sur cette question et trouver les relais capables de répondre aux besoins de ces utilisateurs qui de par leurs âges, sortent du cadre SAVS.
- Finalisation de l'évaluation interne qui a mobilisé toute l'équipe du SIMES ainsi que l'équipe de Direction. L'évaluation externe suivra, dès 2017

Soutien psychologique

La psychologue peut être amenée à intervenir à trois niveaux :

Après des usagers du SIMES-SAVS :

Elle rencontre certains usagers suite à une demande de l'équipe, parce que :

- Le travail de l'équipe est empêché par les difficultés psychologiques de l'utilisateur,
- L'équipe a relevé une fragilité dans la situation de l'utilisateur,
- L'équipe a besoin d'étayer son évaluation de la situation de l'utilisateur.

Les rendez-vous peuvent avoir lieu à domicile selon le contexte.

Après de l'équipe :

La psychologue participe aux réunions hebdomadaires de l'équipe du SIMES avec pour objectifs :

- de veiller à la cohérence du projet d'accompagnement de l'utilisateur,
- de permettre une certaine prise de distance,
- de faciliter la gestion des émotions générées par les situations des usagers et les relations avec ceux-ci,
- et d'évaluer la nécessité d'un soutien psychologique pour les usagers concernés.

Elle intervient également dans les réunions mensuelles du DEF (dispositif emploi formation) avec le SIMES, autour de personnes sourdes suivies par les deux services, dans une recherche de meilleure compréhension des problématiques des usagers, et de cohérence des discours et des actions proposées.

Enfin, la psychologue participe aux « réunions de suivi » des usagers du service avec chaque travailleur social et le chef de service, afin d'apporter un éclairage sur les actions menées autour de l'accompagnement de la personne sourde, et d'apporter des éléments de la dynamique psychologique de la personne sourde (vécu de sa surdité, parcours personnel, points de blocage, ressources personnelles).

Après des partenaires :

L'objectif global serait de créer un réseau de ressources :

- Structures (CMP, CMPP, Hôpitaux, cliniques psychiatriques, pôle sourds CHU, etc...)
- Professionnels (psychologues, psychothérapeutes, médecins, etc...)

Avec pour objectifs de faciliter l'accueil des personnes sourdes (comment accueille-t-on une personne sourde ? Quels professionnels solliciter en cas de besoin ?) et de pouvoir, si besoin, mettre en place une psychothérapie (avec les partenaires extérieurs) dans un contexte favorable à la personne sourde.

Egalement, la psychologue peut être amenée à sensibiliser les partenaires des dispositifs de droit commun à la surdité d'une personne en particulier et à ses besoins, ou de manière plus globale à l'accueil et aux enjeux de la communication avec une personne sourde.

Actions réalisées en 2016 :

Bilan :

- Après des usagers : la psychologue dispose d'un bureau mitoyen avec celui d'un travailleur social, très mal isolé au niveau phonique, ce qui ne facilite pas la confidentialité des échanges avec les personnes sourdes oralistes.

La psychologue n'étant présente qu'une journée par semaine, les demandes de rendez-vous urgent sont parfois difficiles à mettre en place. Toutefois, toutes les demandes d'entretien relayées par les travailleurs sociaux ont pu aboutir.

De façon générale, les personnes pratiquant la L.S.F. (Langue des Signes Française) préfèrent rencontrer un psychologue qui parle leur langue et avoir ainsi une relation directe sans interprète, ce qui rend les orientations extérieures vers un psychiatre ou un psychologue en général difficiles, voire inefficaces. On observe également une réticence due au coût des interventions en libéral, qui représente un budget conséquent pour des personnes parfois en grandes difficultés financières.

L'accueil en binôme avec les travailleurs sociaux s'est poursuivi, afin d'enrichir l'élaboration autour de l'analyse des besoins et de la demande de certains bénéficiaires. De même, certains rendez-vous ont été réalisés avec la famille de l'utilisateur (parents, conjoints, enfants) en fonction de la problématique repérée, et en collaboration avec le travailleur social référent de la situation.

- Auprès de l'équipe :

La psychologue permet une élaboration sur le travail de chacun et une mise en paroles sur des situations plus ou moins complexes d'usagers parfois très démunis socialement, renvoyant souvent les travailleurs sociaux à une certaine impuissance.

- Avec les partenaires :

Le travail avec les partenaires est difficile à mettre en place par manque de temps de travail, malgré les besoins des structures sociales et de santé, et des professionnels libéraux à être sensibilisés à la surdité et à l'accueil des personnes sourdes. En effet, l'idéal serait de pouvoir rencontrer de manière exhaustive tous les partenaires potentiels et intéressés.

Néanmoins un travail de collaboration s'est fait ponctuellement autour de situations de certains usagers (avec la psychologue et l'équipe d'éducateurs d'un ESAT, avec une enseignante).

BILAN ET PERSPECTIVES

Comme indiqué l'année dernière, le travail de réorganisation du service et d'appropriation des outils du nouveau projet a mobilisé l'ensemble de l'équipe du SIMES durant toute l'année 2015 et s'est poursuivi sur l'année 2016. Cette réorganisation a amené l'équipe à adapter, voir même créer des outils en phase avec la réalité du service et des usagers.

Le projet de construction de nouveaux locaux par l'ARIEDA représentera une amélioration quant aux conditions d'accueil des usagers. En effet, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, les locaux actuels du SIMES ne sont plus adaptés à l'activité. Le nouvel espace dédié au service adulte de l'ARIEDA permettra par ailleurs de côtoyer au quotidien l'ensemble des professionnels et nous permettra d'être à proximité immédiate du siège de l'association.

Le groupe « Actions Collectives » s'est créé durant cette année 2016 et nous a permis de mieux intégrer les usagers à la vie du service. A priori, la première opération de communication auprès de l'ensemble des usagers du SIMES se déroulera durant le dernier trimestre 2017.

En nous appuyant sur les retours que peuvent nous faire les usagers, il apparaît que la nouvelle organisation que nous avons mise en place durant cette année (plages d'accueil sur rendez-vous / permanences sans rendez-vous) ne répond pas tout à fait aux attentes. Nous allons donc procéder à des réajustements en intégrant des usagers à cette réflexion.

La question du partenariat est toujours d'actualité et nécessite d'être à la fois développée et formalisée.

En conclusion, l'année 2016 a été très riche en changements et réorganisation. La mise en œuvre du projet de service a bousculé nos pratiques, nous a permis d'explorer de nouveaux outils et de nous questionner sur nos modes d'interventions. Mais surtout, cela nous amène à nous interroger sur la notion d'accompagnement. Comment trouver notre juste place à un instant « t » dans cette démarche d'accompagnement vers l'autonomie ? De ce fait, nous envisageons une formation de l'ensemble de l'équipe sur le thème de l'optimisation de l'accompagnement social.

Cette question va de pair avec l'importance d'être attentif à l'intégration des usagers à la vie du service. Nous voulons poursuivre notre initiative à ce sujet et développer encore la participation des usagers, qui pour certains, iront même jusqu'à intégrer le Conseil d'Administration de notre association.



Service Social du Gard

PRESENTATION

Le service Social 30, a été créé en 2009 afin de répondre aux difficultés sociales rencontrées par les personnes sourdes résidant dans le département du Gard. Ce service n'a jamais bénéficié d'un agrément SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), de ce fait il est financé par subvention annuelle, par le Conseil Départemental du Gard. Le montant de cette subvention est insuffisant pour financer la totalité de l'activité du service.

Ce service « d'accompagnement social » est organisé de la même manière qu'un autre service de l'ARIEDA, bénéficiant lui d'un agrément SAVS, le SIMES (Service d'Interprétation et de Médiation pour Sourds de l'Hérault). Le Service social 30 est systématiquement associée aux réflexions, formations, réunions du SAVS. Ainsi, le travailleur social de Social 30 n'est pas isolé dans sa pratique et participe à la conception et la mise en œuvre des différents outils et supports du travail social.

- Les objectifs du Service Social 30

Favoriser l'insertion sociale et culturelle des adultes déficients auditifs du département du Gard, à travers un accompagnement dans les démarches quotidiennes, favorisant leur autonomie et leur responsabilisation.

- La population concernée

Adultes sourds et malentendants résidants dans le département du Gard

LE PERSONNEL

Un travailleur social (0,5 ETP depuis le mois de janvier 2016, au lieu de 0.8 ETP précédemment, avec des compétences spécifiques liées à la surdité (connaissance des différents types et profils de surdités, et de leurs conséquences, maîtrise d'un bon niveau de LSF...). Ce professionnel est chargé d'accompagner les personnes adultes sourdes et malentendantes qui en expriment le besoin.

Dans le respect du niveau d'autonomie et du mode de communication usuel de chacun (langue des signes française, oral, français signé, etc.), le travailleur social accueille, écoute, informe, oriente et accompagne les usagers dans leurs démarches. Chaque fois que nécessaire, il oriente l'utilisateur vers un autre professionnel (assistant social, conseiller juridique, éducateur spécialisé...) notamment en facilitant la communication (intervention de l'interprète LSF).

Une information régulière sur l'accessibilité des sites (EDF, banques, etc...), est réalisée au fur et à mesure des demandes ainsi que sur les spectacles, ateliers créatifs, de relaxation, proposés en langue des signes française.

Dans le cadre des demandes de prestation de compensation du handicap, le travailleur social aide à la constitution des dossiers et en assure le suivi (recherche de financements complémentaires, démarches pour obtenir les devis...). Il peut également être sollicité par les SAVS du Gard (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) existants, les services sociaux, ou du personnel de santé, soit ponctuellement dans certaines situations où ses compétences seraient nécessaires et complémentaires, soit en termes d'acquisition de savoir-faire pour leur équipe.

Un psychologue de l'ARIEDA intervient très ponctuellement sur les situations qui le nécessitent, afin de mieux les évaluer et de les orienter si nécessaire vers une structure compétente.

Les cadres d'accompagnement

Comme indiqué dans le projet de service, plusieurs densités d'accompagnement sont prévues et définies comme suit :

Niveau	Nature et fréquence des prestations
Léger	2 Contacts téléphoniques, passages mensuel Délivrance prestations de base
Régulier	2 Contacts téléphoniques ou sur RDV mensuels avec réalisation d'une prestation spécifique
Soutenu	Accompagnement intensif sur des objectifs qui nécessitent une rencontre par semaine avec des prestations spécifiques Peut s'appliquer également sur des durées imitées sur les situations de crise

Le Service Social 30 a identifié, deux types d'accompagnement qui s'apparentent plus à des prestations. Celles ci sont complémentaires aux projets d'accompagnements individuels (PAI) qui sont mis en place pour des suivis légers, réguliers ou soutenus. Il s'agit de l'accompagnement individuel simplifié (AIS) qui se décline en deux niveaux:

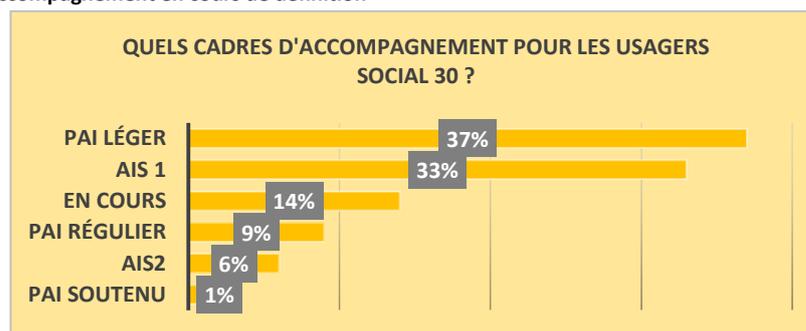
- AIS1, pour une aide à la constitution d'un dossier MDPH
- AIS 2, pour les usagers ayant des besoins très ponctuels et de base (appels téléphoniques, explication de courrier) en plus ou séparément de l'aide à la constitution d'un dossier MDPH

Ce public (pour les AIS) représente un temps de travail conséquent et ces accompagnements ou prestations sont essentiels car elle permettent d'une part une gestion plus fluide des impératifs (surtout administratifs) du quotidien et d'autre part, à titre préventif dans la mesure où ils permettent d'éviter la dégradation des conditions d'accès aux services de droits communs pour les usagers qui sollicitent le service.

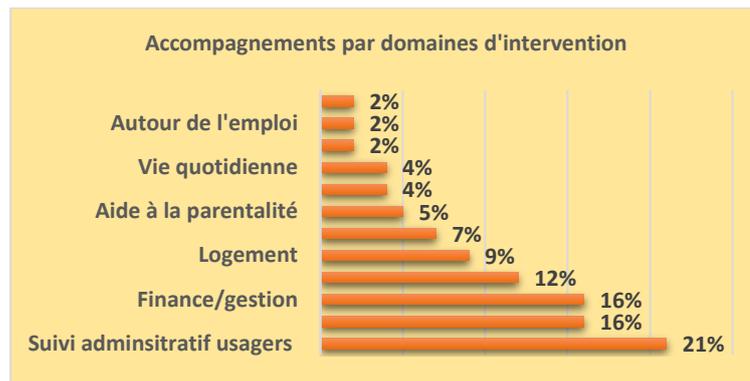
COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE

NOMBRE, REPARTITION, ET TYPES D'INTERVENTIONS

- 92 permanences ont été assurées en 2016. Les permanences sans rendez-vous ont eu lieu le lundi matin au local de Nîmes, et le mercredi matin à la MDPH, pour 268 heures
 - Sur ces 92 permanences, 41 ont été effectuées à la MDPH du Gard, et 51 au local de Nîmes, avec une fréquentation moyenne de 6 à 7 personnes par matinée, soit 533 entretiens
 - 109 rendez-vous ont été réalisés aux domiciles des usagers ou hors local et MDPH pour 130 heures
 - 196 rendez-vous ont été réalisés au local de Nîmes, sur rendez-vous pour 130 heures d'entretiens auxquels il faut ajouter 52.45 heures de travail administratif pour les usagers sans leur présence
 - Cela porte le nombre d'entretiens à 838 auprès de 115 usagers pour un total de 580.45 heures d'accompagnement.
 - 112 heures de déplacements ont été effectuées
 - Les interventions se sont réparties selon les cadres d'intervention suivants :
- **38 AIS* de niveau 1** : Accueils pour des informations sur le dispositif et aide à la constitution d'un dossier MDPH
 - **7 AIS de niveau 2** : Demandes ponctuelles pour une explication de courrier ou un appel téléphonique
 - **43 PAI légers** : Suivis plus consistants nécessitant une période d'accompagnement complémentaire à l'accompagnement ponctuel pour répondre à un besoin spécifique (retraite, logement, divorce, etc...) mais qui ne nécessite pas d'accompagnement renforcé ou soutenu
 - **10 PAI réguliers** : Accompagnement pour plusieurs problématiques, nécessitant plusieurs rendez-vous mensuels
 - **1 PAI soutenu** : Accompagnement renforcé, avec plusieurs problématiques, nécessitant un suivi constant
 - **16 accueils avec cadre d'accompagnement en cours de définition**



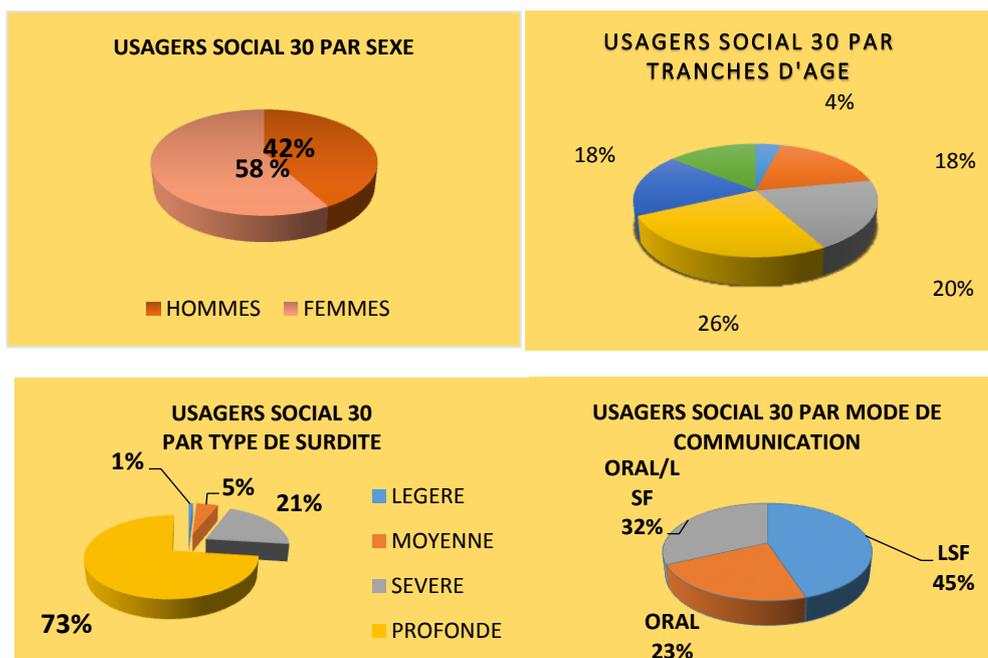
REPARTITION DES INTERVENTIONS AUPRES DES USAGERS PAR DOMAINES D'INTERVENTION



- Scolaire : rendez-vous parents/professeurs. Inscription école maternelle, Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole, démarche pour le centre de loisirs ou centre aéré.
- Autour de l'emploi : usager qui ne peut bénéficier du suivi DEF, qui a besoin d'informations, ou d'aide pour un courrier en lien avec son employeur...
- Accueils : lors du premier rendez-vous : présentation de l'ARIEDA, du service social et du service DEF.
- Vie quotidienne : informations générales, sur des activités (sport, loisirs,...), passeport, permis...
- Santé/médical : problème d'indemnités journalières, d'ouverture de droit, carte de sécurité sociale perdue, rendez-vous médicaux (demandes plus importantes suite à la fermeture des centres relais).
- Aide à la parentalité : travail en partenariat avec les services éducatifs, conseils aux parents....
- Juridique : contact avec l'avocat, explication des mails, des décisions juridiques.
- Logement : instruction des dossiers de demande, contact avec les agences de location, entretien..
- MDPH : instruction des dossiers MDPH, suivi des courriers...
- Finance-gestion : budget, factures, dettes, contact avec la banque, CAF, retraites
- Administratifs usagers : dossiers administratifs à compléter, rédaction d'un mail, explication de courriers, appels téléphoniques important du fait de l'absence de centre-relais.

POPULATION

CARACTERISTIQUES DES USAGERS DU SOCIAL 30



(*) Pour les plus de 65 ans, il s'agit surtout du renouvellement de leur droit à la MDPH, donc la constitution du dossier.

Points forts :

- Le service social étant implanté depuis sept ans, il est connu des usagers, des partenaires et des différents services locaux. Le déménagement du local en mai 2015, a permis la mise en place d'ateliers de formation ou d'information. En effet, le nouvel espace proposé permet l'utilisation d'une salle de réunion pour ce type d'actions ; il a permis un regroupement de l'équipe SESSAD/SIJS avec un travail d'information ou d'accompagnement ponctuel auprès de certains jeunes du SESSAD.
- L'accompagnement proposé mobilise quelquefois un autre service de l'ARIEDA, le DEF (Dispositif Emploi Formation) avec lequel le service Social 30 coordonne son action lorsque des usagers mobilisent les deux services.

Limites :

Par rapport au nombre d'usagers s'appuyant sur le service Social 30, il apparaît qu'un poste de travailleur social à temps partiel à 0.5 ETP (au lieu de 0,8 l'année dernière) devient extrêmement limité pour assurer un accompagnement qualitatif et complet.

Nous notons également qu'il s'avère de plus en plus indispensable d'intégrer l'intervention d'un psychologue aux activités du service. Le maintien de la permanence du lundi permet de répondre à nombre de demandes ponctuelles non couvertes par les services sociaux de droit commun. Les suivis réguliers ou soutenus sont limités en nombre.

PARTENARIATS

- *Coordination Surdit  du Gard* : l'ARIEDA  tait membre de la Coordination Surdit  du Gard, une structure qui r unissait l'ensemble des associations gardoises concern es par la surdit  dans l'objectif de d fendre les int r ts des personnes sourdes et de sensibiliser la population. Cette structure a mis un terme   son action au cours du 3 me trimestre 2016.
- *Services sociaux de droit commun* : d s que la situation le n cessite, un relais est mis en place avec les services sociaux ou  ducatifs concern s, avec un travail de coordination et de compl mentarit  pour que la personne concern e s'y retrouve et de sensibilisation   la surdit  pour certains intervenants.
- *MDPH* : la MDPH met   la disposition de l'ARIEDA un bureau le mercredi matin pour y r aliser des permanences : information sur les droits, aide   la constitution du dossier MDPH, aide   la communication pour les courriers re us par les usagers, entretien commun avec le service social de la MDPH d s que n cessaire... La fr quentation est soutenue.
- *Le CROP Paul BOUVIER* : avec qui nous travaillons   la conception d'une plaquette d'information   destinations de tous les usagers et services situ s dans le Nord du GARD. Cette association est  galement notre partenaire dans le cadre des ETEC (Equipe Technique d'Evaluation Conventionn e)
- *Le CABA d'ALES* : SAVS/SAMSAH, situ  dans le Nord du d partement et avec qui nous avons sign  une convention cette ann e.

BILAN ET PERSPECTIVES

Le service Social 30 est clairement identifi  dans le paysage Gardois. Sa proximit  avec le Dispositif Emploi Formation et le SESSAD de l'ARIEDA en fait  galement un service de soutien et d'information pour toutes les personnes, familles et  tablissements ayant   traiter de la question de la surdit . L'identification du service social 30 par les usagers et bon nombre d'acteurs de la vie locale g n re en toute logique une augmentation des demandes.

Nous constatons d j  depuis quelques ann es que les moyens disponibles pour le fonctionnement du service ne permettent pas de r pondre au nombre de sollicitations. Par ailleurs, l'aspect qualitatif s'en trouve  galement atteint dans la mesure o  le travailleur social manque aujourd'hui de l'appui d'un « psychologue » et d'un temps de travail suppl mentaire pour accompagner au mieux les usagers du service. Une r organisation a  t  amorc e en 2016, dans la mesure o  les divers financements ne peuvent pas couvrir les co ts engendr s par le fonctionnement du service.

N anmoins, durant cette ann e 2016, certaines collaborations se sont cr e es et / ou formalis es avec d'autres services SAMSAH et SAVS du d partement. Cette logique de partenariat permet entre autres, de mutualiser les moyens et d'assurer une meilleure couverture coordonn e du d partement.

Au vu de la diminution des moyens et de l'augmentation des demandes, d'autres modalit s d'intervention sont   envisager pour 2017. En effet, il para t opportun de r fl chir   la mise en place d'une dynamique collective avec les usagers, afin de les investir dans la vie du service et de permettre la r alisation de projets d'actions collectives visant   poursuivre l'accompagnement vers l'autonomie des adultes sourds du d partement.

ETEC

PRESENTATION

La loi « handicap » de 2005 a conduit à la création des MDPH1 et à la mise en œuvre par ces dernières de la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette compensation peut prendre la forme d'aides humaines (forfait surdité pour les déficients auditifs), d'aides techniques (appareils auditifs, systèmes lumineux, réveils vibrants...), d'aides animalières, etc.

2007 : L'équipe technique conventionnée (ETEC) de l'ARIEDA signe une convention avec la MDPH du Gard. Depuis cette date l'équipe a effectué une moyenne de 70 évaluations annuelles pour le compte de la MDPH.

En 2015, La MDPH du Gard nous a avisés de la fin de la sous-traitance des évaluations par les ETEC. En effet, confrontée à des contraintes budgétaires, mais aussi, à des délais d'instruction des dossiers, la MDPH a décidé de réintégrer les prestations d'évaluation de tous les handicaps (sauf visuel) au sein de ses propres équipes. Elle a fixé le 30 Juin 2015 pour la fin des ETEC du Gard.

Avec cette réorganisation, la MDPH recrute 4 ergonomes qui assureront, en interne, les missions d'évaluation.

Suite à diverses réunions et face à un certain nombre de constats, notamment :

- certains sourds, ne maîtrisent pas le Français écrit
- Il est nécessaire d'adapter sa communication en fonction de chaque cas particulier : Oral, LSF, écrit, mixte, etc, ...
- la surdité a des implications dans la vie de tous les jours, elle induit un isolement, des incompréhensions, des malentendus,...

La MDPH décide de poursuivre la collaboration avec les équipes de l'ARIEDA et de l'association Paul Bouvier, sur une partie des dossiers d'évaluation les plus complexes.

Une nouvelle convention est signée en janvier 2016. Cette convention est tripartite, elle associe la MDPH du Gard, l'Association Paul Bouvier et l'ARIEDA Occitanie.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE

Le partenariat autour de la réalisation des évaluations

Une proposition est élaborée par les 2 associations, l'ARIEDA et l'Association Paul Bouvier. Elle se décline de la façon suivante :

- Maintien des permanences respectives à la MDPH :
Le lundi pour l'association Paul Bouvier – Le mercredi pour l'ARIEDA
- Un travail de co-construction de critères de sélection avec la MDPH, qui présideront à la classification des dossiers en PC1 ou PC2 ainsi que le niveau de complexité.
- Les personnes sollicitant une aide devront se rendre à la MDPH ou dans une UTASI –Unité territoriale d'action sociale et d'insertion–afin qu'une évaluation partagée (prestataire et MDPH) soit réalisée.
- En fonction de la demande, une classification sera réalisée. Les prestataires se chargeront de l'évaluation, avec un engagement qualité sur la restitution de l'évaluation (contenu et délai).
- Les autres dossiers seront réalisés par l'équipe MDPH qui pourra, dans un cadre défini, s'appuyer sur les compétences des prestataires lors des permanences MDPH.

Une convention tripartite est signée sur cette base avec la MDPH. Cette convention porte sur la réalisation de 30 dossiers annuels (+ ou - 5).

Les missions développées sont :

- Réalisation des permanences d'accueil à la MDPH du Gard
- Evaluation des besoins de compensation du Handicap des personnes malentendantes utilisant uniquement la langue des signes et présentant des difficultés importantes de communication.
- Réalisation d'actions de sensibilisation et d'information sur le handicap sensoriel à destination des équipes d'évaluation du département et de la MDPH

Cette convention est signée le 1 novembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le bilan de l'année 2016

Les objectifs de l'action sont

- Evaluer les besoins de compensation dont la personne a besoin
- Formuler un avis technique
- Permettre l'accès aux aides à la compensation

Les modalités d'intervention mises en œuvre

- Déroulement des prestations d'évaluation :
 - Réception des dossiers envoyés par la MDPH
 - Information à la MDPH de l'association qui traitera le dossier (lien avec association Paul Bouvier)

- Dans les 8 jours suivants prise de contact avec la personne pour convenir d'un RDV
- Rencontre avec la personne au domicile, échange avec la personne sur sa situation, son environnement, son contexte de vie
- Aide à la formulation du projet de vie si besoin
- Evaluation globale des besoins en aides techniques et/ou aides humaines
- Possibilité de préconisation et essai de matériel
- Demande de devis comparatifs
- Sollicitations des financeurs
- Retour du dossier à la MDPH sous 3 mois

➤ L'instruction

- Réalisation du plan de financement à réception des devis
- Calcul du reste à charge prévisionnel
- Sollicitation d'autres financeurs au besoin, et avec l'accord de la personne
- Constitution du dossier administratif avant restitution
- Consolidation du plan de financement, en fonction des retours
- Information reste à charge final
- Rédaction évaluation
- Retour MDPH
- Classement dossier

Le territoire d'intervention

L'équipe intervient sur le département du Gard, et compte tenu de la localisation des locaux dédiés à l'action « Social 30 », les interventions se déroulent dans un rayon de 20 à 40 Km autour de Nîmes (1626 Km parcourus en 2016, soit 95 Km par demande).

Le choix de répartition est réalisé conjointement avec l'association Paul Bouvier.

Constitution de l'équipe

ETP	Rôle	Qualification	Autres
0.04	pilotage	CAFERUIS	
0.05	secrétaire	Secrétariat	
0.3	Intervenante évaluation	Educatrice spécialisée	

Sur certaines situations, nous pouvons faire intervenir d'autres ressources de l'association, mais cela reste marginal.

Les locaux

L'action ETEC est basée dans les mêmes locaux que l'action « service Social 30 », au 21 rue Charlemagne. Ces locaux, situés près de la gare de Nîmes, sont partagés avec d'autres actions menées par l'ARIEDA.

Bilan quantitatif

Nombre de dossiers traités en 2016

Dossiers reçus	17
Dossiers retournés	13 dont 1 sans action

Age des bénéficiaires (sur nombre de dossiers)

26-35 ans	36-45 ans	46 -55 ans	55 et plus
3	8	2	4

Délai moyen de traitement des dossiers restitués en 2016

Il est de 79 jours avec un dossier à 150 jours (limite haute).

La nature des demandes

Types	nombre
Prothèses	11
Flash lumineux	2
Détection incendie	2
Téléphone adapté	2
Réveil	2
Formation	1
Système Bluetooth/casque TV	3
Forfait surdit�	2

Les types de demande

Aides humaines	3
Aides techniques	13

Evaluation qualitative

Le partage des dossiers, se fait en lien avec la salari e de l'Association Paul Bouvier en fonction de la situation g ographique de la personne, si elle est d j  connue de l'un des deux services, et de son mode de communication. Ainsi l'ARIEDA intervient le plus souvent   N mes et ses alentours (St Gilles, Marguerittes...) et peut aller jusqu'  Villeneuve les Avignon. L' quipe essaye de regrouper 2 rendez-vous dans la m me zone.

Lors de l'arriv e au domicile des personnes concern es, il est n cessaire d'expliquer le d roulement de l' valuation. 4 personnes avaient d j  eu un entretien   domicile auparavant et connaissaient l'utilit  de l' valuation.

La n cessit  de la fourniture des documents administratifs (ressources et charges) est  galement source d' une participation plus active. Il y a parfois quelques r ticences   donner   nouveau le RIB, l'avis d'imposition, qui ont d j   t  fourni dans le dossier de base. Une demande aupr s du C.C.A.S. de la commune d'habitation en compl ment de la M.D.P.H. n cessite  galement les m mes pi ces administratives, ou aupr s de l'aide sociale de la mutuelle.

Sur les dossiers re us en 2016, un dossier a d   tre abandonn , car la personne n'a pas pu entreprendre les d marches de demande de devis.

Pour deux dossiers d'une m me famille, les  valuations devaient  tre faites au domicile mais les b n ficiaires  taient absents et n'ont honor s aucun autre rendez-vous. Les documents administratifs manquants n'ont pas  t  transmis.

Pour 1 personne, le d lai de r alisation a  t  prolong , car le premier rendez-vous   domicile n'a pas  t  honor . La personne  tait pr sente mais n'a pas r pondu. C'est une voisine qui intervient aupr s d'elle qui a recontact  le service. Avec les cong s d' t , le rendez-vous a  t  mis au retour des vacances, ce qui a report  d'un mois la restitution du dossier.

La majorit  des demandes concerne le renouvellement des proth ses auditives, avec le renouvellement du syst me Bluetooth adapt  aux appareils, pour le t l phone et la t l vision.

Les autres aides techniques concernent le d tecteur de fum e, la sonnette de porte, le r veil (en remplacement de l'ancien).

Les demandes d'aide humaine portent sur une premi re demande. Les renouvellements ayant d j   t  accord s par la M.D.P.H.

Le forfait surdit  n'est pas forc ment connu par la personne sourde signante surtout si elle b n ficie d'une aide familiale et que la personne n'est pas en contact avec d'autres personnes sourdes.

A partir de novembre 2016, les dossiers r ceptionn s ont pu  tre restitu s en d but d'ann e 2017.

Evaluation g n rale

Le partenariat avec les services de la MDPH, et l'association Paul Bouvier s'est bien d roul , nous avons pu, chacun, nous situer dans cette nouvelle organisation.

Nous avons constat  une baisse sensible des dossiers trait s, passant de 78 demandes en 2013   17 en 2016 soit une diminution de 78% des demandes. En ce sens l'objectif poursuivi par la MDPH du Gard est atteint.

Nous constatons que l'orientation des dossiers entre l' quipe de la MDPH et les 2 ETEC est parfois rendue complexe. En effet ces  valuations se font sur dossier et ne permettent pas de mesurer les r elles difficult s, les points d'appui, les difficult s de communication de la personne qui peut r pondre sur le dossier :

–oral, mais qui oralise tr s peu

–ou, LSF, avec un tr s petit niveau.

Il en r sulte parfois des orientations inappropri es.

Un travail de collaboration avec l'équipe de la MDPH serait le bienvenu sur ce point.

Enfin, les sessions de sensibilisation/formation à destination des équipes MDPH ne se sont pas mises en place.

L'équipe technique de l'ARIEDA est composée d'un travailleur social maîtrisant les modes de communication des personnes sourdes, d'un médecin ORL, d'une psychologue, d'une secrétaire et du Chef de Service du SIJS.

Mode opératoire :

Les évaluations comprennent deux temps :

- une ou plusieurs rencontres de l'utilisateur à son domicile ;
- un temps administratif permettant de mettre en forme le dossier, de débattre en équipe, etc.

Rôle de l'équipe technique :

- Evaluer la surdité de la personne sourde (origine, type, mode de communication, niveau de compréhension...)
- Evaluer les besoins de la personne sourde (besoins exprimés), et faire émerger les éventuels besoins non identifiés.
- Apporter un conseil sur les différentes aides techniques existantes.
- Aider à la formulation de demandes de financements complémentaires (mutuelle, AGEFIPH, CCAS, caisse de retraite...)
- Formuler un avis technique :
 - le demandeur respecte-t-il les critères requis pour prétendre à la PCH ?
 - les aides demandées sont-elles pertinentes au regard du handicap ?

Evaluations dans le Gard et l'Hérault :

50 dossiers ont été traités en 2016, dont 15 dossiers datant de 2015.

20 permanences d'aide à la communication ont été assurées à la MDPH de l'Hérault avec une moyenne de fréquentation de 3 personnes par permanence.

47 permanences ont été assurées les mercredis à la MDPH du Gard.

2 dossiers ont été restitués sans évaluation, les usagers ne s'étant pas rendus aux rendez-vous proposés, ou n'ayant pas fourni les documents nécessaires à la constitution du dossier.

2 dossiers ont fait l'objet d'un abandon en cours de constitution (renoncement).

Conclusion

La présence régulière du travailleur social au sein des MDPH permet un véritable travail de partenariat et facilite la gestion des problèmes occasionnels. La connaissance de la surdité, la présence de l'ARIEDA au travers de ses différents dispositifs, sur l'ensemble des départements de la Région lui assurent des compétences et une expertise fine des situations. Connaissance mise depuis plusieurs années au service des Equipes Techniques d'Evaluation Conventionnées.

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées

² Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapée



FORMATION

SERVICE FORMATION

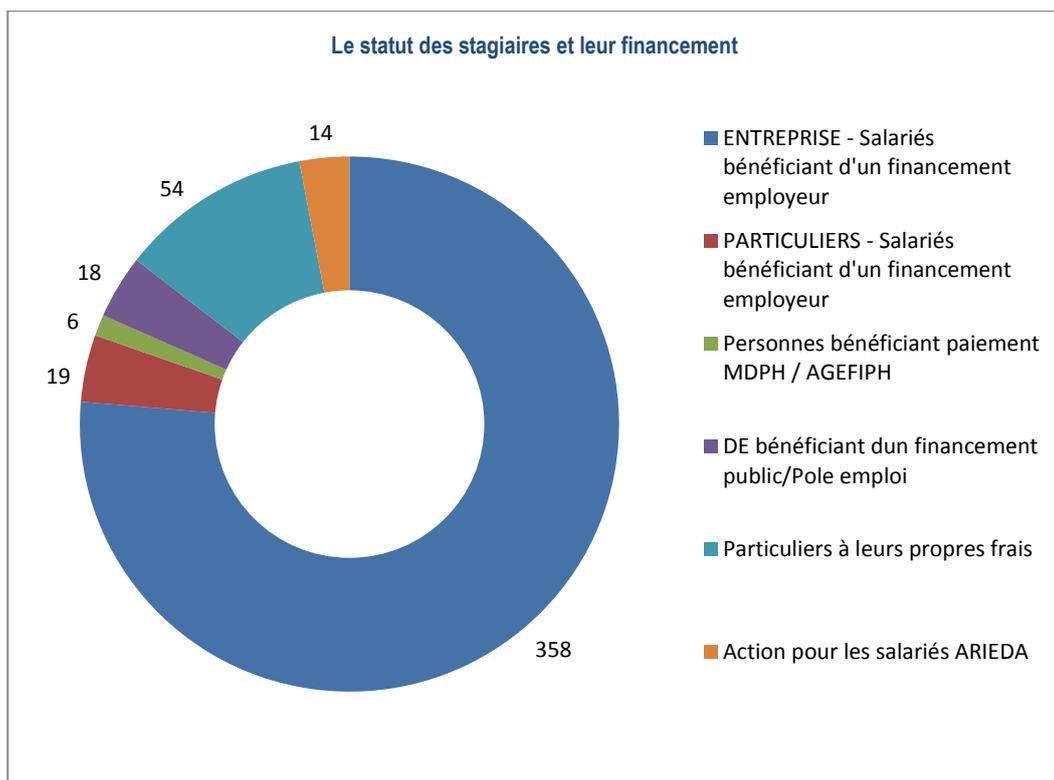
Les demandes de formation LSF & Sensibilisation continuent d'augmenter en 2016 de façon globale, notamment sur les contrats Entreprises, les conventions Pôle Emploi et les 2 nouvelles formules du mardi matin et samedi. L'effet bénéfique est une augmentation notable du Chiffre d'affaires et l'embauche d'une nouvelle collaboratrice formatrice en LSF : Odile RIVIERE.

Le texte sur les Ad'AP, qui traduit la volonté de la loi de 2005 de rendre accessibles tous les lieux recevant du public, est un des éléments qui a conduit davantage d'entreprises, de services publics, à nous solliciter pour des formations auprès de leurs personnels.

La mise en place et l'utilisation efficiente des techniques de communication (rencontres avec les Responsables RH, présence sur le salon TAF et au forum des Associations, affichage dans les lieux à potentiels, création de la page Facebook, utilisation accrue du carnet d'adresses, harmonisation catalogue / plaquette / prospectus / documents...) apportent une identification au service formation ARIEDA. Elles nous permettent aujourd'hui d'étendre notre réseau (source de contrats), d'être reconnu comme acteur régional majeur de l'enseignement de la LSF et d'amorcer une année 2017 confiants malgré les nouvelles réformes de prise en charge des formations (labellisation obligatoire, changement de politique économique et de l'emploi...).

Formation Langue des Signes Française et Sensibilisation

469 personnes ont été formées à la LSF ou sensibilisées à la surdité et à la LSF soit dans le cadre de la formation continue des salariés, soit en tant que demandeurs d'emploi, sourd/malentendant, parents d'enfant sourd/malentendant, étudiants, retraités ou à titre personnel ou dans le cadre d'actions sur le handicap organisées en entreprise.



Ils ont bénéficié de la formation sur différents niveaux et formules. Cela représentant 21964 h de cours stagiaires. La qualité de nos formations justifie la forte participation de stagiaires ne connaissant pas la problématique de la surdité.

Formations LSF en cours à l'Arieda sur nos différentes formules (selon le CECRL)

	Nombre de personnes	Nombre de cours de 30 h	Nombre d'heures formateur	Nombre d'heures stagiaires
Formules Cours du soir	38	7	210	1140
Formules Soutenues	113	20	600	3390
Formules Progressives	29	6	180	870
Formules Accélérées (Printemps & Automne)	279	40	1200	8370
Formule Samedi	8	1	30	240
Formule Mardi Matin	9	1	30	270
Formation LSF DEF	7	1,2	36	252
TOTAL NBRE DE STAGES et HEURES	483	76,2	2286	14532

Le nombre des stagiaires mentionné ci-dessus peut correspondre à la même personne sur plusieurs cours.

Formations spécifiques aux entreprises (à l'Arieda ou dans leur établissement)

16 établissements nous ont demandé des formations à la LSF et Sensibilisations adaptées à leurs besoins.

358 personnes formées, 7432 h stagiaires, 427 heures formateurs de pédagogie directe.

	Nombre de personnes	Nombre Heures facturées à l'employeur	Nbre d'heures effectuées par les stagiaires
IRTS	15	35	525
RECTORAT DE MONTPELLIER	20	12	240
Centre INRA de Montpellier	15	150	2250
HERAULT TOURISME	16	28	448
SANOFI AVENTIS Recherche & Développement	25	21	525
SERVICE JEUNESSE VENDARGUIES	16	6	96
Collège François Mitterand	10	40	400
HANDéO 34	20	12	240
GPA - Projet TAP Ecole Spinoza	28	42	1176
ARAMAV	15	20	300
MJC MAUGUIO CARNON	11	3	33
Institut de Formation en Ergothérapie	61	3	183
CNFPT	16	30	480
ARKADIN	38	3	114
Mairie de Montpellier	41	6	246
ADAGES	11	16	176
S/TOTAL	358	427	7432

Formations LPC (langage parlé complété)

Les séances de formation au LPC animées par Micheline MARIOTTI, ont été reconduites et 8 éducatrices volontaires ont participé. La formation au total représente 6 heures de perfectionnement.

Formations Orthophonistes & Educateurs

3 formations spécifiques aux métiers d'Orthophoniste & éducateur ont été organisées :

	Nombre de personnes	Durée de la formation en heure	Nombre Heures effectuées par les stagiaires
Accompagnement aux examens	8	3,5	28
Atelier Ecriture	10	7	70
Atelier Philo	14	6	84
S/TOTAL	32	16,5	154

Les formations en direction des personnels et de nos prestataires, permettent de maintenir un bon niveau de compétences qui assure une bonne qualité d'intervention. D'autre part nous accueillons, dans les formations orthophonistes, des orthophonistes n'ayant pas d'enfants en suivi, cela permet d'entretenir un lien durable, et peut apporter des réponses lorsqu'une famille n'a pas trouvé d'orthophoniste.

Les formations accompagnement aux examens sont indispensables, la législation en la matière est très précise ; il importe de donner aux candidats les meilleures chances de réussite, en favorisant l'accessibilité des contenus, tout en respectant le cadre juridique.

Nous souhaitons développer les journées de sensibilisation, de formation en direction des familles, cela favorise les échanges et permet d'apporter des réponses à certains questionnements.

Enfin, tous les ans nous accueillons des stagiaires en formation dans les spécialités suivantes :

- Formateurs LSF, en lien avec l'école de Chambéry
- Orthophoniste, en lien avec l'école de Montpellier, voire de Poitiers, de Toulouse, ...
- Conseillère en insertion professionnelle
- Monitrice éducatrice, orientée par l'IFME de Nîmes
- Interprète en Langue des Signes

L'ARIEDA est donc reconnu comme un site qualifiant par les différents centres de formation, ce qui est important. D'autre part, il est indispensable d'agir durant les temps de formation, pour sensibiliser à la surdité, certains « futur » professionnels, qui pourraient un jour collaborer avec nous.

En 2017, la démarche qualité, un enjeu majeur pour le service.

Le Décret n° 2015 790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, impose aux organismes de formation, d'être détenteur d'un label qualité qui atteste de la qualité des actions de formation.

Ce label est impératif pour continuer à percevoir des fonds publics, au-delà du 1 juillet 2017.

Nous nous inscrivons dans la démarche qualité en janvier 2017.

CONCLUSION

Une année 2016

Cette année 2016 a vu se dessiner de nombreuses transformations tant dans l'environnement, qu'au sein de notre association. Heureusement, nous ne nous contentons pas de regarder les choses changer, nous nous devons d'en être acteur, tout en poursuivant nos actions au quotidien.

En 2016, nous avons étendu notre activité Prestations Ponctuelles Spécifiques (DEF) à l'ensemble de la région Occitanie. Nous vous en avons fait écho l'an dernier, nous avons obtenu le marché des PPS avec la SCOP Autrement Dit de Toulouse. Cette première année partielle d'exercice nous a permis de connaître la partie régionale de « l'Occitanie ouest » et ses différents acteurs. Les retours que nous avons de ces derniers, sont que l'exécution du marché répond à leurs attentes. Ce qui prouve que nous sommes capables dans des délais restreints, d'apporter une réponse de qualité.

Nous devons encore améliorer le mode de gouvernance que nous avons choisi à travers un nouveau Marché PPS pour l'année qui vient sur cette partie de la région.

Cette extension a augmenté le nombre de personnes suivies ; nous accompagnons, ou intervenons aujourd'hui auprès de 1200 personnes sourdes, réparties pour les enfants sur l'ex-région LR et pour les adultes sur l'ensemble de la nouvelle région Occitanie.

Cette implantation régionale nous impose de développer nos partenariats, multiplie nos interlocuteurs et complexifie la gestion et l'organisation de notre logistique.

Nous devons nous appuyer sur notre projet associatif, notamment en développant des alliances porteuses de sens. Elles nous permettent d'augmenter notre efficacité et d'enrichir nos pratiques.

Nous avons signé une convention de coopération avec le CROP, d'autres viendront prochainement ; donnons nous toutes les chances de réussir dans cette entreprise de coopération avec nos partenaires les plus proches.

Les transformations de l'environnement sont de plus en plus tangibles. Nous assistons bel et bien à un changement de paradigme qui va transformer l'organisation sociale et médico-sociale de notre pays dans son ensemble. Face à ce changement, la question n'est plus de se demander si nous allons rester comme nous sommes et résister arc-boutés-sur nos acquis, mais comment nous allons développer nos valeurs, nos projets dans cet environnement en mutation. Comment allons-nous nous permettre d'espérer une place, une mission, une ambition dans ce paysage en forte évolution. Notre expertise développée depuis 35 ans, nos compétences, nos alliances, cette somme d'atouts que nous avons capitalisés nous permettra d'être acteur de ces changements. Quand on parle de changements, il faut que chacun à sa place en soit acteur, que chacun s'y sente concerné, usagers, familles, salariés, administrateurs, partenaires ... Que chacun y trouve sa place, et y soit reconnu. Pour cela, nous mettrons en place à partir de la rentrée des rencontres destinées à informer sur ce mouvement irréversible, pour permettre à nos valeurs, nos projets, de s'inscrire dans cette transformation.

Nous continuerons à faire vivre notre expertise ; nous continuerons à permettre l'évolution de nos pratiques, car il ne suffit pas de faire évoluer les structures, les organisations, il faut aussi permettre à la réflexion, à l'innovation de se développer.